

RAPPORT  
ANNUEL  
DÉCEMBRE 2023

# LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

OPCVM de droit français

Société de gestion

**Amundi Asset Management**

Sous déléataire de gestion comptable en titre

**CACEIS Fund Administration France**

Dépositaire

**CACEIS BANK**

Commissaire aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIÉS**

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

## Sommaire

	Pages
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>19</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>20</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>21</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>28</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>33</b>
Bilan Actif	34
Bilan Passif	35
Hors-Bilan	36
Compte de Résultat	37
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>38</b>
Règles et méthodes comptables	39
Evolution de l'Actif net	42
Compléments d'information	43
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	51
Inventaire	52
<b>Annexe(s)</b>	<b>57</b>
Caractéristiques de l'OPC	58
Information SFDR	62
Loi Energie Climat (LEC)	74

## Compte rendu d'activité

Janvier 2023

En janvier, de nouveaux signes de ralentissement sont venus renforcer les craintes de récession aux Etats-Unis. En zone euro, au contraire, les chiffres économiques ont été meilleurs que prévu. L'économie américaine a continué de ralentir en janvier, une récession semblant de plus en plus probable. Publié en fin de mois, le chiffre de la croissance économique du T4 2022 a fait état d'une progression du PIB toujours positive (2,9% en rythme annualisé). Cependant, les indicateurs plus récents ont montré une dégradation. En particulier, l'ISM Services portant sur le mois de décembre a rejoint l'ISM Manufacturier sur des niveaux indiquant une contraction de l'activité. La production industrielle et les ventes au détail se sont également repliées au cours du même mois. En revanche, le marché du travail a continué de faire preuve d'une bonne résistance avec la création de 223 000 nouveaux emplois nets en décembre. La décélération des salaires (en hausse de 4,6% sur 12 mois), pour sa part, a atténué les craintes de boucle prix-salaires. Les chiffres économiques de la zone euro ont continué d'être meilleurs que prévu en janvier, faisant apparaître un scénario de récession comme moins certain qu'auparavant. Le net repli du prix de gros du gaz naturel a contribué à apaiser, au moins temporairement, les tensions dans certains secteurs et les craintes de crise énergétique. Alors qu'il était attendu en légère baisse, le PIB de la région a progressé de 0,1% au T4 (chiffre incluant de légères hausses en France et en Espagne et de légères baisses en Allemagne et en Italie). Les indicateurs PMI portant sur janvier ont également surpris à la hausse, les PMI Composite et Services revenant sur des niveaux indiquant une expansion alors que le PMI Manufacturier a continué de signaler une contraction. Enfin, le moral des ménages a poursuivi son amélioration tout en restant à un niveau historiquement très bas. L'activité économique de la Chine a commencé à rebondir depuis la première semaine de janvier, après le pic de contamination Covid. La réouverture de la Chine, les révisions à la hausse des perspectives de croissance en zone euro et la forte baisse du prix du gaz ont été favorables aux actifs émergents. Aux Etats-Unis, l'inflation a poursuivi son repli, l'indice général progressant de 6,5% sur 12 mois en décembre (après 7,1% en novembre), l'indice sous-jacent étant pour sa part en hausse de 5,7% (après 6,0%). En Europe, l'indice général d'inflation a décéléré, en janvier, à 8,5% sur 12 mois (après 9,2% en décembre), l'indice sous-jacent conservant toutefois un rythme de progression inchangé à 5,2% (soit le plus élevé depuis la création de l'euro). La Réserve fédérale a noté le ralentissement de l'inflation tout en soulignant les risques d'un arrêt prématuré de la hausse de ses taux directeurs. Elle a à la suite de cela procédé à une hausse de 0,25% des taux Fed Funds début février. La BCE a continué d'affirmer sa détermination à faire baisser l'inflation, et a augmenté ses taux directeurs de 0,5% début février. Le marché des actions à la hausse Le MSCI World AC a bondi de 6,4% sur le mois de janvier. L'Europe faisant mieux que le marché américain (+6,9% vs +6,5%). En Europe, la Zone Euro (+9,5%) surperforme, bien que le Royaume-Uni (+4%), la Suède (+7,9%) et la Suisse (+5,4%) se soient bien comportés ce mois-ci. En tête, les Pays Bas (+12,7%), suivis de l'Italie (+10,7%) et l'Allemagne (+10,5%). Le MSCI Japan sous-performe en Janvier (+4,7%). Les marchés émergents (+6,5%) font aussi bien que les marchés développés (+6,4%) essentiellement grâce à la bonne performance du MSCI China (+11,7%), de Taiwan (+10,1%) et du Mexique (+12,9%). Les rendements des obligations core de la zone euro marquent un léger recul en janvier. Pour les marchés, l'inflation recule et la fin du resserrement monétaire est proche pour la Fed et la BCE. Le ton des banques centrales a été perçu comme plus accommodant. Sur les marchés du crédit, l'aversion pour le risque continue de baisser. Les marchés du crédit en euros ont surperformé les rendements d'état (Euro Investment Grade : +1% et Euro High Yield : +2,6%). Ces performances ont été alimentées par des données économiques plus solides que prévues et par un recul de l'inflation. Dans ce contexte, nous avons maintenu une approche prudente avec un niveau d'exposition actions stable à 47%. Nous avons procédé à un allègement du risque sur les actions des Etats-Unis (dont le poids a baissé à 23%) et nous sommes repositionnés sur les actions de la zone euro (avec un poids porté à 8% désormais) et des marchés émergents (avec un poids à hauteur de 7%). A titre de diversification, le portefeuille actions est exposé, entre autres, à 3% au Japon. En ce qui concerne le crédit aux entreprises, nous avons renforcé l'exposition au crédit de qualité, dit Investment Grade, dont le poids a été porté à 28%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (18%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 1%. Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, nous avons maintenu un niveau de sensibilité stable, à fin janvier, à 3,5. Nous avons toutefois réalloué partiellement notre exposition aux Etats-Unis en faveur de la zone euro « core ». En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 73,7%. Nous détenons toutefois une exposition à l'USD 9,9% et au JPY 2,4%. Dans un contexte économique marqué par un risque élevé d'erreurs politiques et de fortes divergences régionales, nous favorisons une approche prudente sur les actifs risqués, d'autant que les marchés valorisent la perfection, laissant peu de place aux

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

surprises négatives. Les nouvelles plus positives qu'attendu concernant les perspectives économiques européennes nous amènent toutefois à être moins pessimiste sur la région. Le rebond des marchés actions sur le début de l'année 2023 nous a permis de prendre des bénéfices. Cependant, en raison des craintes que le rebond actuel ne soit pas durable et au vu des risques de récession des bénéfices nous préférons rester prudents. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont préparé les esprits à une poursuite de la hausse des taux directeurs, quoiqu'à un rythme moindre que celui du S2 2022. Nous pensons que les banques centrales, y compris la BCE, vont évoluer sur une corde raide. Nous restons toutefois constructifs sur les obligations, en particulier les obligations d'État et le crédit de bonne qualité et nous voyons des opportunités sur les marchés émergents, car le dollar ne devrait plus être un obstacle.

## Février 2023

En février, les chiffres économiques sont restés majoritairement au-dessus des attentes aux Etats-Unis et en zone euro, quoiqu'avec quelques exceptions. Les chiffres économiques publiés en février ont signalé, dans l'ensemble une activité plus forte qu'attendu aux Etats-Unis. En particulier, les créations d'emplois de janvier ont été très nombreuses (517 000) et se sont accompagnées d'une nouvelle baisse du taux de chômage à 3,4%. Par ailleurs, l'indice ISM portant sur les services est revenu en territoire positif tandis que les ventes au détail de janvier ont également dépassé les attentes. En revanche, les indicateurs industriels ont été moins bons : l'ISM Manufacturier, en particulier, s'est enfoncé davantage en territoire négatif. Les chiffres économiques de la zone euro sont restés, dans l'ensemble, meilleurs qu'attendu, continuant d'atténuer les craintes de récession (largement grâce à une baisse des tensions sur l'approvisionnement en énergie), quoiqu'avec quelques bémols. Si les indices PMI portant sur les services ont poursuivi leur amélioration, ceci n'a pas été le cas pour leurs homologues portant sur l'industrie qui ont signalé une contraction plus forte qu'en janvier. Autre important indicateur de conjoncture, l'IFO allemand s'est amélioré mais du seul fait de sa composante portant sur les attentes alors que celle concernant les conditions actuelles s'est dégradées. Les chiffres réels de production et de consommation ont également été mitigés. Enfin, une révision des chiffres du PIB allemand a fait apparaître un recul plus important au T4 (-0,4% au lieu de -0,2% initialement annoncé). La dynamique de croissance est restée faible dans la majorité des économies émergentes, dans un contexte de décélération des exportations et d'érosion de la demande interne. La réouverture chinoise et la bonne résistance des économies des Etats-Unis et de l'UE devraient aider à stabiliser la demande externe même si cela n'est pas encore perceptible dans les chiffres du commerce extérieur. A respectivement 6,4% et 8,6% sur 12 mois en janvier après 6,5% et 9,2% en décembre aux Etats-Unis et en Europe, l'inflation, pour sa part, a décu par sa faible baisse sur le mois. Après avoir remonté le taux des Fed Funds de 0,25% en début de mois, la Réserve fédérale a signalé qu'il fallait s'attendre à des hausses supplémentaires au cours des prochains mois. La BCE a relevé ses taux de 50pb en début de mois et pré-annoncé une autre hausse de même ampleur en mars avant, éventuellement, des hausses supplémentaires au cours des mois suivants. Les marchés actions avec des performances diverses. Le MSCI World AC a reculé de -2% sur le mois. L'Europe fait encore une fois mieux que le marché américain (+1,3% vs -2,6%). En zone euro (+1,6%), les pays membres font mieux que les marchés hors zone euro, bien que le Royaume Unis (+1,5%) et la Suède (+1,8%) se soient bien comportés sur le mois. En tête, l'Espagne (+5,1%), l'Italie (+3%), suivies de la France (+2,3%). Le MSCI Japan surperforme légèrement aussi en Février (+0,7%). L'indice MSCI des marchés émergents (-4,7%) a été fortement pénalisé par la sous-performance du marché chinois (-9,9%). Le mois de février a été marqué par une forte hausse des rendements obligataires souverains. Le rendement du Bund allemand à dix ans est monté à 2,7%. Le rendement du Trésor américain à 10 ans a atteint 3,9%. L'inversion de la courbe des taux US s'est accentuée. Les fortes pressions inflationnistes ont obligé les investisseurs à revoir à la hausse la trajectoire de l'inflation. Dans ce contexte, les banques centrales ont conservé un discours peu accommodant. Dans ce contexte, les gérants ont fortement diminué le risque du portefeuille, en réduisant le niveau d'exposition aux actions sur le mois à 40%. L'exposition a été principalement réduite sur le marché actions des Etats-Unis avec une baisse sur le mois de plus de 3% (dont le poids a été ramené à 20%), de la zone euro avec une baisse de plus de 1% (avec un poids de 7%), et des marchés émergents avec une baisse de près de 2% (avec un poids total de 6%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investit en crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 29%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (19%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 1%. Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont réduit le niveau de sensibilité, à fin février, à 3,3. Ils ont baissé l'exposition à la zone euro core et aux Etats-Unis et ont toutefois renforcé légèrement le positionnement sur l'Italie. A fin février, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux de la zone Euro core (1,5), des Etats-Unis (1,5) et de l'Italie (0,1). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 72,6%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

12,9% et au JPY 2,3%. En terme de perspectives, nous confirmons notre scénario central de ralentissement économique, mais tenons compte de l'évolution du contexte mondial au vu des publications récentes des bénéfices des entreprises et des chiffres d'inflation mais aussi en matière de politiques monétaires. Nous avons ainsi légèrement revu à la hausse nos prévisions économiques pour la zone euro (ZE), au vu de chiffres montrant une activité meilleure que prévu jusqu'ici. La baisse des prix de l'énergie, l'efficacité du soutien budgétaire au niveau de chaque pays et l'annonce d'une réouverture plus rapide que prévu de l'économie chinoise ont également amélioré le sentiment. Cependant, malgré la résilience de certains pays, les incertitudes restent nombreuses et la dichotomie entre fondamentaux économiques et marchés financiers semble importante. Ceci nous amène à maintenir une approche défensive. Nous sommes globalement plus prudents vis-à-vis des actions des marchés développés, notamment celles des États-Unis et du Japon. La prudence est également de mise dans la gestion de la sensibilité aux taux d'intérêts, avec toutefois des opportunités à explorer au vu des divergences de politiques monétaires entre pays.

Mars 2023

Revue de marché : Le mois de mars a été marqué par de fortes tensions dans le secteur bancaire, aux Etats-Unis et, dans une moindre mesure, en Europe. Cet épisode a été largement perçu comme susceptible de peser sur l'offre de crédit au cours des prochains mois. L'activité économique est restée forte aux Etats-Unis, quoique sur une trajectoire de ralentissement susceptible de s'aggraver du fait de l'apparition de nouveaux risques. Les chiffres du marché du travail portant sur février ont été un peu moins élevés que ceux de janvier, mais toujours vigoureux avec la création de 311 000 emplois supplémentaires. Les indicateurs ISM, de leur côté, ont fait état d'une expansion soutenue de l'activité dans les services, tout en confirmant un recul dans l'industrie. L'inflation américaine a poursuivi sa décélération en février, à 6,0% sur 12 mois (après 6,4% en janvier), même si l'inflation sous-jacente n'a que très légèrement reflué, à 5,5% (après 5,6%). Cependant, en milieu de mois, la faillite de plusieurs établissements bancaires, en plus de générer d'importantes tensions de marché, a fait craindre une raréfaction rapide du crédit. Cette situation, en augmentant le risque de récession alors que la bataille contre l'inflation n'est pas encore gagnée, a rendu encore plus difficile le dilemme auquel fait face la Réserve fédérale. L'économie de la zone euro a connu un début d'année nettement moins mauvais qu'attendu, sur fond d'atténuation des difficultés d'approvisionnement en énergie et de réouverture de la Chine. Cependant, l'inflation élevée est restée un défi majeur, auquel s'est ajoutée en cours de mois la crainte de nouvelles tensions financières dans la foulée des faillites bancaires survenues aux Etats-Unis et en Suisse. Les chiffres parus en cours de mois ont été mitigés : comme aux Etats-Unis, les grands indicateurs du climat des affaires ont été bons dans les services, mais ont signalé une faiblesse prolongée dans l'industrie. Publié en toute fin de mois, le chiffre de l'inflation de mars a surpris à la baisse (6,9% sur 12 mois, après 8,5% en février) mais l'inflation sous-jacente a encore légèrement accéléré pour atteindre un nouveau plus haut historique (5,7%, après 5,6% en février). Du côté des banques centrales et suites aux événements bancaires récents. La Fed a relevé la fourchette des taux Fed Funds de 25 pb (portant la borne haute à 5,0%) lors de son comité du 22 mars. Elle adopte ainsi une approche plus progressive et prudente face à une inflation persistante et à des craintes de resserrement important des conditions de crédit. Lors de son comité du 16 mars, la BCE a quant à elle relevé ses taux directeurs de 50 pb, portant le taux de dépôt à 3,0%, tout en s'efforçant de rassurer sur la santé des banques européennes et sur sa propre détermination et capacité à faire face à tout incident. Dans les pays émergents les taux directeurs ont continué d'être ajustés légèrement à la hausse, dans l'ensemble, davantage en raison des tendances d'inflation domestique que du fait de l'attitude restrictive de la Réserve fédérale américaine : les banques centrales de la Colombie, du Mexique, de la Thaïlande et de l'Afrique du sud ont annoncé des hausses, tandis que celles du Brésil et du Pérou ont laissé leurs taux inchangés. Les épisodes bancaires récents ont eu pour effet une hausse de la volatilité sur les marchés d'actions. L'intervention très rapide des banques centrales, combinée à une baisse des taux longs, a permis de limiter l'impact sur la classe d'actif; le MSCI World AC est ainsi tout de même en hausse de +2,2% sur le mois, mais avec une forte dispersion sectorielle. L'Europe fait moins bien que les US (-0,3% vs +3,4%), contrairement aux deux premiers mois de l'année. Au niveau sectoriel européen, la technologie (+6,3%), suivi des services publics (+4,1%) sont les principaux contributeurs. Sans surprise le secteur bancaire (-13,4%) et celui de l'immobilier (-15,8%) ferment la marche. Les valeurs défensives ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs cycliques (+1,7% vs -1,5%). En outre, les valeurs de croissance (+3,2%) font mieux que les valeurs dites « Value » (-3,6%). Du côté des pays émergents, l'indice MSCI des marchés émergents (+1,9%) a profité de la forte performance du marché chinois (+4,3%). Les taux de marché ont fortement baissé en mars. Le 10 ans US a reculé de 60pb pour clôturer le mois à 3,4% et le 10 ans allemand a baissé de plus de 40bp à 2,3%. Les investisseurs craignent que les tensions sur le secteur bancaire accélèrent la baisse de la production de crédit. Le marché anticipe aujourd'hui des banques centrales plus prudentes. Positionnement du Fonds Dans ce contexte, les gérants ont renforcé le niveau d'exposition

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

aux actions sur le mois à 44%. L'exposition a été principalement renforcée sur le marché actions des Etats-Unis (dont le poids est à 25%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investit dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 29%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (19%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 1%. Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont maintenu un niveau de sensibilité stable, à fin mars, à 3,4. Les gérants ont globalement maintenu nos expositions sur cette classe d'actifs au cours du mois. A fin mars, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux de la zone Euro core (1,6), des Etats-Unis (1,5) et de l'Italie (0,2). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 70,6%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD de 13% et au JPY de 4,0%. Perspectives En terme de perspectives, nous confirmons notre scénario central de ralentissement économique. Les récentes perturbations du secteur bancaire ont entraîné une révision en baisse des perspectives de croissance des principaux pays développés, notamment celles des États-Unis. Malgré la révision à la hausse de nos prévisions de croissance en début d'année - principalement en raison d'effets d'acquis - nous prévoyons une activité très faible en zone euro, en raison notamment du resserrement des conditions financières et de la faiblesse du crédit qui freineront les investissements. L'inflation persistante et supérieure à l'objectif, du moins à court terme, freinera la consommation et obligera la BCE à maintenir une position restrictive. Nous avons en revanche revu à la hausse nos prévisions de croissance pour la Chine en 2023, du fait d'une reprise plus forte que prévu dans l'immobilier et d'une plus forte impulsion du crédit. Par ailleurs, les marchés ont fortement révisé leurs anticipations de taux directeurs, dans une direction plus favorable aux émergents, bien que jusqu'à présent leur politique monétaire ne se soit pas écartée de l'objectif de lutte contre l'inflation. Nous sommes globalement plus prudents vis-à-vis des actions, au vu des valorisations que nous jugeons excessives, nous continuons à privilégier la Chine. Nous pensons qu'il est temps de profiter des bonnes performances enregistrées jusqu'à présent sur les segments cycliques et d'explorer maintenant les secteurs défensifs présentant des valorisations attractives et un fort potentiel de bénéfices. Nous continuons à préférer les titres de qualité, qu'il s'agisse des actions ou des obligations d'entreprises. De manière générale, nous pensons que le système bancaire européen est robuste et que le réajustement actuel des prix pourrait offrir des opportunités sur les entreprises dont les fonds propres et les normes de gouvernance sont solides.

## Avril 2023

Revue de marché : Au mois d'avril, les chiffres du PIB portant sur le T1 ont, dans l'ensemble, montré une bonne résistance de l'économie mondiale face aux nombreux défis du moment (inflation élevée, hausses des taux directeurs et tensions dans le secteur bancaire aux États-Unis). La conjoncture américaine est restée mitigée, pénalisée par la hausse des taux et les récentes tensions bancaires, mais toujours soutenue par un marché du travail très robuste. Publié fin avril, les chiffres du PIB du T1 ont montré une croissance en ralentissement, mais toujours positive (+1,1%, en rythme annualisé, après 2,6% au T4). Les créations d'emplois ont également ralenti en mars, tout en se maintenant à un niveau élevé (236 000 emplois nets supplémentaires) tandis que le taux de chômage est resté très bas (3,5%). Cependant, les indicateurs du climat des affaires portant sur avril ont envoyé un message plutôt pessimiste : l'ISM manufacturier s'est enfoncé en territoire négatif, tandis que son homologue portant sur les services a nettement reculé tout en continuant à signaler une légère expansion. À contrario, l'économie de la zone euro est restée en nettement meilleure forme qu'anticipé fin 2022, grâce notamment au double soutien de la baisse des prix de l'énergie et de la reprise chinoise. La croissance économique a été légèrement positive au T1, avec une progression du PIB de 0,1% pour l'ensemble de la région. Les indicateurs du climat des affaires portant sur avril ont continué de montrer un écart important entre l'industrie, à la peine, et les services, où l'activité est restée très soutenue. Le marché du travail a confirmé sa bonne forme avec un taux de chômage au plus bas en février (6,6%). Cependant, l'inflation est restée préoccupante : si l'indice général des prix a nettement ralenti à 6,9% sur 12 mois en mars (après 8,5% en février), l'inflation sous-jacente n'a toujours pas commencé sa décrue, touchant en mars un nouveau plus haut depuis la création de la zone euro à 5,7% (après 5,6% en février). Aux États-Unis, l'indice général des prix à la consommation a poursuivi son ralentissement (5,0% sur 12 mois en mars après 6,0% en février), l'indice sous-jacent, lui, n'a ralenti que très modérément (5,5% après 5,6%). Sur les marchés actions, le MSCI World AC progresse de +1,2% sur le mois. Malgré une revue à la baisse des estimations des analystes sur les bénéfices des entreprises européennes pour le premier trimestre, la saison des résultats a continué de jouer en faveur des indices européens (+1,9%) qui surperforment le marché américain (+1,2%). L'indice MSCI des marchés émergents (-0,9%) a été pénalisé par la faible performance du marché chinois (-5,1%). Au niveau sectoriel européen, après avoir particulièrement souffert en mars, les secteurs de l'immobilier (+6,8%) et de l'énergie (+4,8%) sont ceux qui réalisent les meilleures performances en avril. Les secteurs de la technologie (-4,5%) et des matériaux (-1,1%) ferment la marche.

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

Les valeurs défensives ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs cycliques (+3,9% vs 0,6%). La volatilité sur les marchés de taux a baissé ces dernières semaines après les niveaux record atteints mi-mars. L'écart entre les taux US et Euro s'est creusé en avril. Le 10 ans allemand a augmenté pour clôturer le mois à 2,7% alors que le 10 ans US a reculé et atteint désormais 4%. Positionnement du fonds. Dans ce contexte, nous avons maintenu une approche défensive avec une exposition aux actions à hauteur de 43% à fin avril. Au sein des actions, nous avons renforcé la part du marché américain à hauteur de 26%. En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investit dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 29%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (19%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 1%. Nous avons également renforcé notre exposition à la dette souveraine américaine à l'approche de la l'arrêt du resserrement monétaire de la FED. Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont maintenu un niveau de sensibilité stable, à fin avril, à 3,5. À fin avril, le portefeuille est exposé au risque de taux des États-Unis (1,7), et de zone Euro core (1,8). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 73,3%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD 9,8% et au JPY 4,0%. Perspectives Les marchés d'actions au sens large semblent avoir digéré les turbulences du mois de mars, mais le secteur bancaire régional américain continue d'être sous pression et ne montre pas de signes de reprise pour le moment. Les marchés obligataires commencent à évaluer la probabilité d'une récession aux États-Unis ainsi que la possibilité que la Réserve Fédérale américaine commence à réduire ses taux dans le courant de l'année, étant donné que les tensions inflationnistes semblent s'atténuer. En revanche, sur le front des bénéfices, les attentes du marché restent trop optimistes, ce qui dénote un décalage entre les risques de récession pris en compte par les obligations et les valorisations actuelles des actions. Dans ce contexte de signaux contradictoires, nous pensons que ce n'est pas le moment de changer de cap : nous continuons de privilégier une approche prudente. Les tensions géopolitiques entre les États-Unis et la Chine, les épisodes de stress des marchés financiers et la confiance des ménages sont d'autres éléments clés à surveiller. Nous prévoyons des perspectives de croissance mondiale faibles, avec une récession aux États-Unis, des perspectives médiocres en Europe et un rebond en Asie grâce à la réouverture de la Chine, qui ne sera pas en mesure de compenser la décélération aux États-Unis. Cela s'explique par le fait que la reprise en Chine a jusqu'à présent été axée sur l'économie nationale.

## Mai 2023

Revue de marché : Mai a été un mois mouvementé pour les marchés financiers avec de nouvelles inquiétudes concernant les banques régionales américaines, des hausses de taux de la part de la Fed et de la BCE, des négociations sur le plafond de la dette américaine, des données économiques en baisse et des échos de plus en plus forts sur le potentiel de l'intelligence artificielle. À la fin du mois, la plupart des classes d'actifs avaient enregistré des performances négatives, à quelques exceptions près. Du côté des actions, l'indice MSCI Actions Monde a enregistré un retrait de -1% en Dollar américain, l'indice S&P 500 surperformant et progressant de +0,4%. L'Europe a sous-performé et a chuté de -2,2% tandis que le vainqueur du mois de mai a été l'indice japonais Topix, qui s'est apprécié de +3,6%. L'indice MSCI Actions Émergentes a poursuivi sa tendance mensuelle volatile et a chuté de -1,7%, les investisseurs ayant accru leurs attentes en termes de hausses des taux américains d'ici fin 2023. L'indice Hang Seng de Hong Kong s'est démarqué en chutant de -7,8% sur la période. En ce qui concerne les marchés obligataires, ce fut un mois difficile pour les obligations américaines en particulier, les hausses importantes des rendements américains se traduisant par une performance négative pour les obligations d'État américaines, en baisse de -1,2%. Les obligations de la Zone Euro ont fait un peu mieux, en progressant de +0,4% sur le mois. Les marchés émergents ont également connu des difficultés, se dépréciant de -1,3 %. Du côté du crédit, la situation a de nouveau été similaire: les écarts de prime avec les obligations souveraines sont restés pratiquement inchangés, mais les mouvements sous-jacents des rendements ont été les principaux moteurs des rendements en mai. Le marché du crédit européen Investment Grade et à Haut Rendement a été globalement plus résilient que son homologue américain. En ce qui concerne les devises, le dollar américain a connu un bon mois et s'est apprécié en mai, progressant de +3 % par rapport à l'euro et, dans l'ensemble, l'indice du dollar américain a gagné +2,6%, tandis que la livre sterling a également poursuivi sa récente appréciation, gagnant +2,1 % par rapport à l'euro. L'euro a été le perdant du mois, se dépréciant de -0,7% face au yen japonais et de -1,2% face au franc suisse. Enfin, du côté des matières premières, la grande nouvelle a été la forte baisse des prix du pétrole, en baisse de -11,3 % en mai, et l'or a également connu des difficultés, en baisse de -1,4 %. Cela signifie que l'indice global des matières premières a chuté de -5,6 %, principalement en raison de la mauvaise performance des composantes des métaux industriels et de l'agriculture, qui ont respectivement baissé de -6,8 % et -2,2 %. Positionnement du fonds. Dans ce contexte, nous avons maintenu une approche prudente avec un niveau d'exposition actions stable à 46%. Le portefeuille est largement diversifié avec des expositions aux

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

actions américaines (dont le poids est à 26%), aux actions de la zone euro (avec un poids de 6%) et aux actions des pays émergents (avec un poids à hauteur de 6%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investit dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 29%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (21%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 1%. Nous avons également maintenu notre exposition à la dette souveraine américaine (à hauteur de 14%) à l'approche de la fin du cycle de resserrement monétaire de la Fed. Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont maintenu un niveau de sensibilité stable à 3,6. À fin mai, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux des États-Unis (1,7), de la zone Euro core (1,6) et de l'Italie (0,2). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 73,0%. Les gérants détiennent toutefois une exposition de 10,2% à l'USD et de 4,1% au JPY. Perspectives La croissance économique devrait rester sur une tendance baissière, en raison des effets décalés du resserrement monétaire et du ralentissement de la consommation aux États-Unis et en Europe. Cela pourrait engendrer des impacts évidents sur les bénéfices des entreprises, mais les valorisations actuelles des actifs à risque, en particulier les actions, ne reflètent pas ces préoccupations. Par conséquent, nous maintenons notre position défensive et explorons les opportunités moins corrélées avec les marchés développés pour une meilleure diversification via les marchés émergents. Nous restons également actifs sur les courbes de taux dans toutes les zones géographiques. Nous restons prudents sur les actions des marchés développés (Europe, Japon) dans un contexte de marges en baisse et de valorisations élevées. Alors que les entreprises américaines pourraient être pénalisées par la faiblesse des dépenses de consommation, l'Europe profite de la baisse des coûts de l'énergie. Mais cela ne suffit pas à nous rendre positifs vis-à-vis de l'Europe. La Chine, en revanche, reste bon marché par rapport aux autres marchés émergents, et nous restons positifs. Nous sommes positifs sur la sensibilité aux taux américains dans un contexte de risques de récession. Dans un environnement globalement négatif pour le crédit à Haut Rendement, nous maintenons notre position défensive, en raison d'un décalage entre une économie en décélération et les niveaux de valorisations. Bien que la liquidité ne soit pas actuellement un problème, la baisse des bénéfices pourrait aggraver la situation sur le marché du crédit si les conditions financières restent tendues.

Juin 2023

Revue de marché : Au cours du mois de juin, les indicateurs économiques ont surpris à la hausse aux États-Unis, à la baisse en Europe et en Chine. Dans les grandes économies avancées, le reflux de l'inflation, très marqué sur les indices généraux, a été beaucoup moins net sur les indices sous-jacents. La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux d'intérêt alors que la Fed a marqué une pause, sans toutefois signaler la fin de son cycle haussier, et que la PBoC (banque centrale chinoise) a baissé les siens. Sur les marchés, les rendements obligataires ont augmenté, notamment sur les maturités courtes, et les indices d'actions ont progressé. Les actions mondiales ont fortement progressé ce mois-ci, les investisseurs spéculant sur la résilience de l'économie et les différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Après une légère correction au mois de mai, le MSCI World AC (+5,3%) préserve sa tendance haussière depuis le début de l'année. Les Etats Unis (+6,5%) ont surperformé les marchés européens (+2,3%). Les marchés de la Zone Euro (+3,6%) font mieux avec en tête l'Italie, l'Espagne et la France (+3,9%). Hors zone euro, le marché suédois progresse, suivi du marché britannique. Le marché nippon ressort en tête des marchés développés en juin. Le MSCI pays émergents sous-performe (+2,9%) malgré la forte progression des marchés sud-américains et du marché chinois. En Europe au niveau sectoriel, tous les secteurs sont en hausse sauf la santé et les services de communications. En tête, le secteur bancaire (+7,2%) et la consommation discrétionnaire (+5,7%). Le mois de juin a été marqué par une hausse des rendements obligataires, en particulier sur les maturités courtes. Le marché anticipe que les banques centrales devront être plus agressives pour ramener l'inflation à 2%. En effet, les dernières données économiques publiées sont plus fortes que prévu aux États-Unis. En parallèle, les banques centrales sont inquiètes de la persistance de l'inflation sous-jacente. Le forum de Sintra a été l'occasion pour eux de réaffirmer la politique restrictive dans laquelle ils se sont engagés. En ce qui concerne les devises, le dollar américain s'est redressé par rapport à la plupart des principales devises la hausse agressive des rendements américains en début de période et les craintes croissantes d'une récession mondiale. Le yen japonais est tombé à son niveau le plus bas depuis 1998. L'euro a chuté au début du mois, les écarts entre les pays périphériques s'étant creusés en l'absence de plans détaillés de la part de la BCE pour lutter contre les risques de fragmentation. Les matières premières (-7,6 %) se sont fortement repliées, les investisseurs s'inquiétant de plus en plus des perspectives économiques mondiales dans un contexte de resserrement de la politique monétaire, de conflit persistant entre la Russie et l'Ukraine et de blocages récurrents en Chine. Les quatre secteurs des matières premières ont chuté. Les métaux précieux (-2,5 %) ont reculé pour le troisième mois consécutif, les investisseurs mettant

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

en balance le ralentissement de la croissance mondiale et la hausse des taux d'intérêt; l'or (-2,1 %) et l'argent (-6,5 %) ont terminé en baisse. Positionnement du fonds Dans ce contexte, nous avons profité d'un repositionnement tactique, en renforçant légèrement notre niveau d'exposition aux actions sur le mois à 47%, principalement via les émergents (avec un poids à hauteur de 7%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investit dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 29%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (21%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 1%. Nous avons également réduit notre exposition à la dette souveraine américaine (à hauteur de 12%). Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont maintenu un niveau de sensibilité stable à 3,4. À fin juin, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux de la zone Euro core (1,6), des États-Unis (1,4) et de l'Italie (0,2). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 74,2%. Les gérants détiennent toutefois une exposition de 9% à l'USD et de 4,1% au JPY.

**Perspectives** Les marchés sont restés dynamiques grâce aux bénéfices du premier trimestre. Les entreprises ont réussi à répercuter la hausse de leurs coûts sur les consommateurs dans un contexte de forte demande, mais cela sera plus difficile au deuxième et troisième trimestre compte tenu de la dégradation des perspectives de la consommation. Nous anticipons une détérioration des chiffres d'affaires et des bénéfices par action aux États-Unis à mesure qu'une légère récession se concrétisera. Les deux prochaines saisons de résultats trimestriels pourraient entraîner une correction du marché, fournissant des points d'entrée sur les actions. En termes de régimes d'inflation, le premier semestre a vu la transition du régime d'hyperinflation de 2022 vers un régime inflationniste plus clément (soit une hausse des prix comprise entre 3 et 6 % sur 12 mois). Pour le deuxième semestre 2023, la combinaison du resserrement monétaire, de la baisse des prix des matières premières et de l'affaiblissement de la demande devrait favoriser la poursuite de la décélération des prix, surtout concernant l'inflation globale. Toutefois, le retour à un régime d'inflation normale - une hausse des prix de 2 à 3 % sur 12 mois - reste incertain, car l'inflation sous-jacente persiste et devrait se maintenir au-dessus des objectifs des banques centrales. Nous privilégions alors une approche défensive, l'or et la duration figurant parmi les classes d'actifs à privilégier, tandis que la prudence reste de mise sur les actifs risqués des marchés développés. Nous sommes positifs sur les marchés émergents et en particulier la Chine. Leurs croissances résilientes creuse l'écart avec celle des marchés développés. Nous pensons que l'Asie continuera d'attirer les flux d'investissement et qu'elle bénéficiera de la transition de la Chine et de l'Inde vers des modèles de croissance plus durables. Concernant 2024, une reprise progressive de l'économie au premier semestre devient de plus en plus probable. Toutefois, il est trop tôt pour envisager une remontée généralisée de l'appétit pour le risque, la visibilité restant faible sur l'impact cumulé du resserrement des conditions financières suite aux hausses de taux de la Fed. Une modération des pressions inflationnistes devrait rendre les valorisations actuelles plus soutenables. Les risques haussiers pourraient provenir d'un scénario macroéconomique moins défavorable que prévu, remettant en cause la récession des bénéfices. Les marges bénéficieraient alors d'une normalisation des prix à la production et du coût de la main-d'œuvre, ainsi que de l'affaiblissement du dollar. Les risques baissiers sont principalement liés à un possible incident de crédit et à ses répercussions sur les entreprises et l'économie en général.

Juillet 2023

**Revue de marché :** Au cours du mois de juillet, les indicateurs économiques sont restés bien orientés aux Etats-Unis, nettement moins en zone euro et en Chine. Dans la plupart des pays, l'inflation a poursuivi son reflux, mais avant tout sous l'effet des composantes volatiles alors que les indices de prix sous-jacents sont restés en forte progression. Le mois de juillet a été marqué principalement par une légère hausse des rendements obligataires sur les maturités longues, à l'inverse des maturités courtes, en raison de chiffres meilleurs qu'attendu sur la croissance américaine. Le taux allemand à 10 ans a enregistré une hausse de 10bp tandis que le 2 ans a baissé de 17bp. Le taux US à 10 ans a clôturé le mois à 3.9% enregistrant une hausse de 13pb. Comme prévu, la Fed et la BCE ont relevé leurs taux directeurs de 25 pb lors de leurs comités de juillet. Toutefois, leur discours a changé lorsque l'inflation a montré des signes de ralentissement. Par conséquent, les banques centrales continueront d'adopter une approche entièrement dépendante des données. Jérôme Powell a d'ailleurs souligné que les rapports sur l'emploi et l'inflation d'ici septembre seront déterminants pour les décisions prises lors des prochaines réunions. La BCE, pour sa part, a revu à la baisse son engagement à procéder à de nouvelles hausses de taux, les données relatives à l'activité ayant ralenti plus que prévu. Elle continuera à se concentrer davantage sur l'évolution de l'inflation des services. Les actions mondiales ont continué de progresser en juillet, les investisseurs étant satisfaits des différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Le MSCI World AC (+3,1%) a préservé sa tendance haussière depuis le début de l'année (+16,3%). Les Etats Unis (+3,3%) ont surperformé les marchés européens (+1,4%). Les marchés de la Zone Euro (+1,8%) ont fait mieux, avec en tête l'Italie (+4,8%), l'Allemagne (+2%) et les

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

Pays-Bas (+1,6%). Hors zone euro, le marché britannique a progressé de +2,1%. Le marché japonais (+1,6%) a lui aussi été positif sur le mois. Le MSCI pays émergents a progressé fortement (+4,9%), entraîné par la hausse des marchés des pays de la zone EMEA (+5,2%) et de la Chine (+9,1%). En Europe, la hausse a concerné tous les secteurs sauf l'IT (-1,1%) et les services aux collectivités (-1,6%). L'immobilier (+10,9%) et le secteur bancaire ont se sont hissés en tête du palmarès (+5,1%). Les valeurs cycliques sont ressorties gagnantes ce mois-ci face aux valeurs défensives (+1,9% contre 0,7%). En Europe, les valeurs de croissance (+0,2%) ont sous-performé les valeurs dites « Value » (+2,7%). Positionnement du fonds : Dans ce contexte, nous avons légèrement augmenté notre niveau d'exposition aux actions sur le mois à 49%. L'exposition a été principalement renforcée sur le marché actions des Etats-Unis (dont le poids est à 29%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 29%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (21%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 1%. Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont maintenu un niveau de sensibilité stable à 3,5. A fin juillet, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux de la zone Euro core (1,6), des Etats-Unis (1,5) et de l'Italie (0,2). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 73,4%. Les gérants détiennent toutefois une exposition à l'USD 9,9% et au JPY 4,1%. Perspectives : L'optimisme qui sous-tend le comportement des actifs risqués s'explique en partie par le fait que l'essentiel du cycle de hausse des taux est désormais derrière nous et que la situation économique est meilleure que prévu. C'est principalement le cas aux États-Unis où, même si nous continuons à anticiper une légère récession au T4 2023/T1 2024, nous avons revu à la hausse nos prévisions de croissance 2023, à 1,6%, à la faveur de révisions favorables des chiffres du T1. La zone euro devrait éviter la récession mais les risques de resserrement excessif de la BCE et les écarts de croissance entre pays persistent. Concernant la Chine, nous avons revu à la baisse les prévisions de croissance pour 2023 à 5,1% en raison de la faiblesse du T2 et du report des mesures de relance. Ainsi nous sommes défensifs à l'égard des actions des pays industrialisés, y compris les États-Unis, l'Europe et le Japon, mais nous ne négligeons pas les opportunités qui se présentent ailleurs. La récente faiblesse des secteurs de l'immobilier et de l'industrie manufacturière en Chine nous a amenés à adopter une position neutre sur ce pays. Nous maintenons une position positive sur la duration américaine, mais nous considérons que la persistance de l'inflation (de base) constitue un risque. Nous sommes également légèrement constructifs sur la duration de l'UE après le récent mouvement à la hausse des rendements et les indications d'une certaine faiblesse économique en Europe. Nous sommes prudents sur les obligations à hauts rendements américaines. Les valorisations actuelles semblent trop optimistes et ne correspondent pas à nos prévisions de ralentissement de l'économie et de resserrement des conditions financières. La liquidité pourrait représenter un problème dans ce segment à l'avenir.

## Août 2023

Revue de marché : Au mois d'août, l'activité économique est restée vigoureuse aux Etats-Unis mais décevante en Europe et en Chine. L'inflation a poursuivi son reflux, quoique toujours de façon trop lente du point de vue des banques centrales des grandes économies avancées, qui se sont abstenues de signaler la fin des hausses de taux directeurs. Au niveau du marché américain, l'économie a continué de résister mieux que prévu à la hausse des taux directeurs, conduisant de nombreux observateurs à reporter dans le temps ou atténuer leurs anticipations de récession. Vis-à-vis du marché de la zone euro, les signes de ralentissement ont continué de s'accumuler sous l'effet de la hausse des taux mais aussi de difficultés spécifiques à l'industrie, alors que l'inflation est toujours très élevée. Au niveau de la chine, les chiffres de croissance du T2 sont plus faibles que prévu et l'annonce par les autorités chinoises de mesures plutôt limitées se sont traduites par une révision à la baisse de la croissance chinoise. Dans un tel contexte, les actifs émergents ont sous-performé par rapport aux mois précédents mais ont tout de même relativement bien résisté. Le marché des taux a été marqué en août par des taux allemands quasiment inchangés et une hausse significative des taux longs américains. Le taux à 10 ans US clôture le mois à 4,1% après avoir dépassé 4,3% mi-août. Cette hausse s'explique par une activité économique plus forte que prévu. De plus, le ton de la Fed reste peu accommodant. La Fed pourrait resserrer encore sa politique monétaire s'il s'avérait que la croissance reste durablement supérieure à sa moyenne de long terme ou que les tensions sur le marché du travail ne s'atténuent plus. De son côté, la BCE fait face à un dilemme inflation élevée versus croissance. Les perspectives se détériorent rapidement dans la zone euro. La question pour les membres de la BCE est de savoir si l'économie est déjà suffisamment faible pour freiner à elle seule la croissance des prix ou si un resserrement monétaire supplémentaire est nécessaire. Au niveau des marchés actions, on a pu constater une correction de marché suite à la forte hausse des taux longs, au-dessus de 4% sur le 10 ans américain, alors que la saison des résultats, porteuse jusque-là, était bien avancée. Le MSCI ACWI perd -2,2%. En parallèle, la déception concernant la reprise chinoise a fait chuter

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

le MSCI Chine de -8,6%. Les marchés émergents plus globalement (-4,9%) et le Pacific ex Japan (-3,8%) en ont aussi souffert. L'Europe recule de -2,5%, les Etats-Unis de -1,9% et le Japon est stable (0%). En Europe, les secteurs cycliques (-3,9%) corrigent plus que les secteurs défensifs (-0,3%). De même les valeurs de croissance (-3%) lâchent plus de terrain que les valeurs « value » (-2%). Ainsi, la consommation discrétionnaire (-6,3%) ressort en bas de classement avec les matériaux (-4,4%). A l'opposé, l'énergie (+2,8%) profite de la remontée des prix du brut et la santé (+0,6%) sert de refuge ; ce sont les deux seuls secteurs en hausse sur le mois. Positionnement du fonds Dans ce contexte, nous avons tactiquement réduit l'exposition aux actions sur le mois à 46%. L'exposition a été principalement diminué sur le marché actions en zone euro. En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investit dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 29%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (22%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 1%. Nous avons également fortement augmenté notre exposition à la dette souveraine américaine et européenne, à hauteur de respectivement 17% et 11%. Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont rehaussé le niveau de sensibilité, à fin août, à 4,1. A fin août, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux de la zone Euro core (1,9), des Etats-Unis (1,8) et de l'Italie (0,2). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille est principalement exposé à l'EUR. L'exposition à l'USD est actuellement de 14,5%. Perspectives L'optimisme qui sous-tend le comportement des actifs risqués s'explique en partie par le fait que l'essentiel du cycle de hausse des taux est désormais derrière nous et que la situation économique est meilleure que prévu. C'est principalement le cas aux États-Unis où, même si nous continuons à anticiper une légère récession au T4 2023/T1 2024, nous avons revu à la hausse nos prévisions de croissance 2023, à 1,6 %, à la faveur de révisions favorables des chiffres du T1. La zone euro devrait éviter la récession mais les risques de resserrement excessif de la BCE et les écarts de croissance entre pays persistent. Concernant la Chine, nous avons revu à la baisse les prévisions de croissance pour 2023 à 5,1 % en raison de la faiblesse du T2 et du report des mesures de relance. Ainsi nous sommes défensifs à l'égard des actions des pays industrialisés, y compris les États-Unis, l'Europe et le Japon, mais nous ne négligeons pas les opportunités qui se présentent ailleurs. La récente faiblesse des secteurs de l'immobilier et de l'industrie manufacturière en Chine nous a amenés à adopter une position neutre sur ce pays. Nous pensons que les investisseurs devraient plutôt se diversifier dans l'univers plus large des émergents, où nous sommes désormais positifs. Nous maintenons une position positive sur la duration américaine, mais nous considérons que la persistance de l'inflation (de base) constitue un risque. Nous sommes également légèrement constructifs sur la duration de l'UE après le récent mouvement à la hausse des rendements et les indications d'une certaine faiblesse économique en Europe. Nous sommes prudents sur les obligations à hauts rendements américaines. Les valorisations actuelles semblent trop optimistes et ne correspondent pas à nos prévisions de ralentissement de l'économie et de resserrement des conditions financières. La liquidité pourrait représenter un problème dans ce segment à l'avenir.

## Septembre 2023

Revue de marché : Le mois de septembre a été marqué par une activité toujours vigoureuse aux Etats-Unis. La situation reste difficile en Zone Euro et en Chine. De part et d'autre de l'Atlantique, l'inflation reste élevé et poursuit son reflux. La FED laisse ses taux inchangés alors que la BCE relève les siens. Sur les marchés, les rendements obligataires ont fortement augmenté tandis que la correction des indices d'actions, amorcée en août, a continué. L'économie américaine a défié les prévisions de récession malgré une inflation en hausse. Les indicateurs du marché du travail ont réservé des surprises positives avec la création de 187 000 emplois, bien que le taux de chômage ait légèrement augmenté, atteignant 3,8% après 3,5% en juillet. Les données sur la consommation, la production industrielle et les investissements des entreprises ont également montré des signes de résilience. En ce qui concerne l'inflation, l'indice global a connu une accélération en août, atteignant 3,7% sur un an après 3,2% en juillet, principalement en raison de la remontée des prix du carburant. Cependant, l'indice d'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) a poursuivi son ralentissement, s'établissant à 4,3% après 4,7% en juillet. Enfin, l'indice Core PCE, a ralenti à 3,9% sur un an en août, marquant son premier mois sous la barre des 4% depuis septembre 2021. En Europe, les indicateurs montrent une contraction de l'activité dans l'industrie et les services, bien que le rythme de détérioration dans ces derniers ait été moindre qu'en août. Malgré cela, le marché du travail est resté relativement stable, avec un taux de chômage à 6,4% en août, au plus bas depuis la création de la zone euro. L'inflation, qui a fortement ralenti en septembre, avec une progression de l'indice global à 4,3% sur 12 mois, après 5,2% en août, et celle de l'indice sous-jacent à 4,5%, après 5,3%. Lors de sa réunion de septembre, la Banque Centrale Européenne a relevé ses taux directeurs, portant le taux de rémunération des dépôts à 4,0%. Cependant, elle n'a pas signalé de futures hausses, exprimant sa confiance dans les taux actuels pour maîtriser l'inflation. Sur les marchés financiers, les taux longs ont continué d'augmenter, avec des rendements à 10 ans de près de 4,70%

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

aux États-Unis et près de 2,97% en Allemagne. Les marchés d'actions ont poursuivi leur correction entamée en août, en grande partie due à la hausse des taux longs. Le MSCI ACWI a chuté de -3,6%, avec une baisse de -4,8% aux États-Unis et de -1,4% en Europe. Le marché britannique a fait exception, progressant de 2,8%, en grande partie grâce à son exposition aux secteurs de l'énergie et des matériaux. Les marchés émergents ont reculé de 2%, notamment en raison de l'appréciation du dollar et de la sous-performance du marché chinois, en baisse de -3%. Au sein de l'Europe, les valeurs "Value" ont surperformé les valeurs de croissance avec une hausse notable dans les secteurs de l'énergie (+7,5%) et bancaire (+2,9%). En revanche, les secteurs de la technologie de l'information (-6,1%) et des produits de consommation discrétionnaire (-5,8%) ont été durement touchés par la hausse des taux longs. Positionnement du fonds : Dans ce contexte, nous avons maintenu notre niveau d'exposition aux actions sur le mois à 46%. Le portefeuille est largement diversifié avec des expositions aux Etats-Unis (dont le poids est à 28%), à l'Europe (avec un poids à hauteur de 10%), aux pays émergents (avec un poids de 6%), et au Japon (poids à 3%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investit dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 31%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (23%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 1%. Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux de la zone Euro core (1,5), des Etats-Unis (1,4) et de l'Italie (0,2). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 69,5%. L'exposition à l'USD a augmenté à hauteur de 16,0% et l'exposition au JPY est maintenue à hauteur de 3,9%. Perspectives : Les actifs risqués, après avoir cédé une partie de leurs gains, ont clôturé le mois d'août à l'équilibre, tandis que les rendements des obligations américaines à 10 ans ont atteint leur plus haut niveau en 15 ans. L'économie américaine, soutenue par des incitations budgétaires et la vigueur de l'investissements des entreprises, s'est montrée résiliente. Toutefois, la confiance du marché a été ébranlée par le ralentissement de la dynamique en Chine, pays pour lequel nous avons revu à la baisse nos prévisions de croissance, ramenées de 5,1 % à 4,9 % pour 2023. À noter également que les indicateurs de conjoncture aux États-Unis et en Europe annoncent une décélération imminente. Malgré une révision à la hausse de nos prévisions de croissance 2023 aux États-Unis, de 1,6 % à 2,1 %, nous pensons toujours qu'une récession (légère) à partir du premier trimestre est possible, en raison de l'effet différé du resserrement des conditions financières et de l'épuisement des surplus d'épargne. Toutefois, l'investissement des entreprises pourrait remettre en question notre scénario de ralentissement de la demande intérieure. Nous percevons un risque haussier sur notre prévision de taux final à 5,5 % pour la Fed et il faudra plus de clarté sur les perspectives de l'inflation des services et de l'inflation sous-jacente pour pouvoir confirmer une trajectoire descendante. Les incertitudes sur les bénéfices et le contexte économique incitent toujours à la prudence. Dans l'univers obligataire, la hausse des rendements nous permet de rester positifs sur la duration aux États-Unis, mais nous sommes toujours défensifs sur le HY américain dont les valorisations sont tendues. Si notre scénario de récession modérée se réalise, les actions pourraient en pâtir. Nous apprécions les secteurs et entreprises dont le potentiel haussier est davantage lié à la croissance des bénéfices qu'à l'expansion des multiples. Nous favorisons les segments value et qualité du marché, mais restons sélectifs.

## Octobre 2023

Revue de marché : Au cours du mois d'octobre, les chiffres économiques américains ont, de nouveau, surpris à la hausse, alors que ceux de la zone euro sont restés décevants. Ainsi, les Etats-Unis affiche une progression du PIB de 4,9% au 3eme trimestre alors qu'on fait état d'un léger recul du PIB de la zone euro par rapport au 2eme trimestre. Du côté des économies émergentes, une bonne nouvelle est venue de la croissance chinoise au 3eme trimestre. L'inflation, pour sa part, a davantage reflué en zone euro qu'aux Etats-Unis. En fin de mois, la Réserve fédérale semblait considérer que le niveau de ses taux directeurs était désormais approprié pour permettre une poursuite de la désinflation, et les marchés ne s'attendaient pas à une hausse de taux supplémentaire début novembre. Même du côté européen où la BCE s'est abstenu de tout mouvement sur ses taux directeurs lors de son dernier comité de politique monétaire. La communication de la BCE et de la Réserve fédérale américaine a conforté les marchés dans l'idée que les cycles de hausses des taux de ces deux grandes banques centrales étaient terminés. Les rendements à 10 ans ont fortement augmenté au cours du mois, atteignant très brièvement 5% aux Etats-Unis et 3% en Allemagne, avant de refluer en fin de mois, après les réunions de politiques monétaires de la Fed et de la BCE qui ont renforcé le sentiment que le cycle de durcissement monétaire était terminé. La hausse du début du mois avait été motivée par deux facteurs 1) l'anticipation, par les marchés, que les banques centrales maintiendraient des taux élevés sur une période prolongée 2) le fait que les investisseurs commencent à exiger des rendements plus élevés pour absorber les volumes croissants d'émissions nécessaires pour financer les déficits publics. La correction des marchés d'actions, amorcée en août, s'est prolongée en octobre. La hausse des taux longs américains,

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

conjuguée aux bénéfices décevants de certains grands noms de la technologie, ont fortement impactés les actions. Le MSCI ACWI perd -2,8%. Les Etats-Unis reculent de -2,4% mais surperform l'Europe (-3,5%). Le MSCI pays émergents recule (-3,7%) pénalisé notamment par la forte sous performance du marché sud-coréen (-7%) ainsi que du marché chinois (-4,2%). En Europe, les secteurs cycliques (-3,8%) corrigent plus que les secteurs défensifs (-2,9%). Les secteurs de la banque (-6,3%), de la santé (-5,5%) et de la consommation discrétionnaire (-5,3%) sont les principaux contributeurs de la baisse en octobre. Positionnement du fonds : Dans ce contexte, nous avons augmenté notre niveau d'exposition aux actions sur le mois à 49%. Le portefeuille est largement diversifié avec des expositions aux Etats-Unis (dont le poids est à 30%), aux pays émergents (avec un poids de 6%), en zone euro (avec un poids à hauteur de 6%) et au Japon (poids à 3%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investi dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 32%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (24%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 1%. Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont augmenté le niveau de sensibilité, à fin octobre, à 3,5. A fin octobre, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux de la zone Euro core (1,8), des Etats-Unis (1,4) et de l'Italie (0,2). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 73,8%. L'exposition à l'USD a sensiblement diminué à hauteur de 11,1% et l'exposition au JPY est maintenue à hauteur de 3,9%. Perspectives : Les marchés ont été maintenus dans une fourchette étroite par la résilience de l'économie américaine, les politiques monétaires et l'immobilier chinois. Aux États-Unis, la croissance a été soutenue par la vigueur de la consommation et des mesures budgétaires plus fortes qu'attendu, mais ces facteurs semblent s'estomper, incitant à la prudence. Les actions des pays développés, à commencer par les États-Unis, ont pour arrière-plan un marché du travail en perte de vitesse, des prix du pétrole plus élevés pénalisant les consommateurs et une augmentation des impayés. Dans ce contexte, nous restons prudents sur les actifs risqués, mais cherchons à profiter des opportunités tactiques qui émergent. Nous restons néanmoins positifs sur les émergents, compte tenu de l'amélioration des perspectives de certains pays d'Asie et d'Amérique latine. Nous maintenons une position prudente sur les obligations à hauts rendement américain, compensée par une opinion constructive sur le crédit de qualité européen, pour assurer une position globalement neutre sur le crédit. Le crédit de qualité reste très soutenu par la demande et il est difficile d'évaluer le timing de l'élargissement des spreads, malgré l'augmentation des défauts et l'évolution des notations.

## Novembre 2023

Revue de marché : En novembre, l'économie américaine est restée tonique, bien qu'en légère perte de vitesse, tandis que celle de la zone euro s'est maintenue sur une trajectoire stagnante. La Chine, de son côté, a déployé de nouvelles mesures visant à amortir son ralentissement. Dans les grandes économies avancées, l'inflation a baissé plus rapidement que prévu et les banques centrales se sont abstenues de signaler des hausses de taux supplémentaires. Les marchés ont très bien accueilli ces développements : les rendements obligataires ont fortement baissé et les actions ont réalisé de belles progressions. A l'issue de son comité de politique monétaire du 1er novembre, la Réserve fédérale a laissé ses taux directeurs inchangés. Elle a toutefois laissé la porte ouverte à d'éventuelles hausses supplémentaires en cas de ralentissement insuffisant de l'inflation, et indiqué que toute discussion au sujet d'une baisse des taux était prématurée. La BCE, à en juger par sa communication durant le mois (en l'absence de comité de politique monétaire), a semblé satisfaite, dans l'ensemble, du niveau de ses taux directeurs. Le marché obligataire a réalisé son meilleur mois depuis 2008. Le marché des taux a été marqué ces derniers jours par une forte baisse des taux courts et longs. Les investisseurs ont été surpris par la forte baisse de l'inflation, notamment en zone euro. En novembre, l'inflation dans la zone euro a connu une baisse importante, passant de 2,9% à 2,4%. De plus, certains membres du FOMC ont confirmé que la Fed pourrait commencer à baisser son taux directeur simplement parce que l'inflation recule. En conséquent, les investisseurs ont fortement révisé leurs anticipations de politique monétaire. Le marché considère, désormais, que la Fed et la BCE pourraient commencer leur cycle de baisse de taux dès le mois de mars. En parallèle, les marchés du crédit ont affiché des résultats positifs, encouragés par les perspectives de baisse de taux. Les marchés d'actions ont fortement rebondi en novembre. Le rendement américain à 10 ans a chuté de près de 50 point de base sur le mois. Les actions mondiales en ont profité, le MSCI ACWI gagnant +7,9%. Les Etats-Unis ont progressé de 9,2%, surperformant l'Europe (+5,6%). Les marchés de la zone euro (+7,8%) ont fait mieux, avec comme principaux contributeurs l'Allemagne (+9,8%) et les Pays-Bas (+9,8%). Hors zone euro, le marché britannique (+1,8%) n'a pas su profiter pleinement du rebond notamment du fait de son exposition aux secteurs de l'énergie et des matériaux. Le marché nippon (+5,9%), en revanche, s'est joint au rallye. Le MSCI pays émergents a progressé (+6%), entraîné par la dépréciation du dollar et la bonne performance du marché sud-coréen (+11%). Positionnement

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

du fonds : Dans ce contexte, nous sommes investis à hauteur de 51% en actions. Le portefeuille est largement diversifié avec des expositions aux Etats-Unis (dont le poids est à 32%), aux pays émergents (avec un poids de 6%), en zone euro (avec un poids à hauteur de 7%) et au Japon (poids à 3%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investit dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 30%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (22%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 1%. Nous avons également maintenu notre exposition à la dette souveraine américaine à hauteur de 11% et à la dette européenne à hauteur de 10%. Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont maintenu le niveau de sensibilité, à fin novembre, à 3,5. A fin novembre, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux de la zone Euro core (1,7), des Etats-Unis (1,4) et de l'Italie (0,2). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 73,5%. L'exposition à l'USD a diminué à hauteur de 10,8% et l'exposition au JPY a également diminué à hauteur de 3,8%. Perspectives : L'évolution des économies des pays développés et émergents, les progrès en matière d'inflation et les risques liés à la consommation et à la géopolitique déterminent notre position. Nous sommes prudents à l'égard des actifs risqués à moyen terme mais positionnés pour profiter d'un éventuel rally de fin d'année. Nous restons positifs sur les actions des pays émergents. Toutefois, nous pensons que le moment est venu de consolider les opinions sur les marchés émergents, compte tenu des divergences croissantes. Par exemple, nous observons des signes de ralentissement de l'activité économique en Chine, mais nous voyons de fortes perspectives de croissance en Inde, au Brésil et au Mexique. Le Brésil devrait bénéficier d'une dynamique favorable des bénéfices et des exportations de matières premières, tandis que l'Inde est une histoire structurelle de la demande intérieure et des réformes. Nous maintenons notre position constructive sur la duration américaine. Mais après les commentaires moins tranchants de la Fed, nous voyons une meilleure valeur dans les parties intermédiaires de la courbe des taux. Nous restons également positifs sur la duration européenne, compte tenu de la faiblesse des perspectives économiques, et sur les taux d'intérêt à long terme compte tenu de la faiblesse des perspectives économiques. En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'investment grade européen reste notre favori. Bien que les fondamentaux se soient quelque peu détériorés, la situation globale reste saine. La baisse de l'offre est également positive. Cependant, nous restons négatifs sur les obligations HY américaines en raison de l'aggravation des perspectives de défaut de paiement et des valorisations onéreuses.

## Décembre 2023

Revue de marché : En décembre, l'économie américaine a continué d'afficher une bonne tenue, alors que la conjoncture est restée stagnante en Europe. Le ralentissement s'est poursuivi en Chine tandis que les autres économies émergentes ont connu des situations diverses. L'inflation a continué de ralentir aux Etats-Unis et en zone euro, mais la Réserve fédérale américaine a communiqué de façon plus appuyée que la BCE sur d'éventuelles baisses de taux au cours des prochains mois. Plusieurs banques centrales des économies émergentes ont, pour leur part, baissé leurs taux. Dans la prolongation des mouvements déjà observés en novembre, les rendements obligataires ont baissé et les indices d'actions ont progressé, inscrivant, pour certains, de nouveaux plus hauts historiques. Sur le marché obligataire, la fin de l'année a été marquée par une forte baisse des rendements sur l'ensemble de la courbe. Le 10 ans américain a clôturé l'année à près de 3,8% et le 10 allemand aux alentours de 2%. Le marché s'attend à ce que la Fed et la BCE entament leur cycle de baisse des taux en mars. Cette baisse très rapide des rendements s'explique par : 1/ Une baisse plus forte que prévu de l'inflation dans les économies développées. 2/ Un changement de ton de la Fed, désormais revenue au point où ses deux mandats « inflation » et « emploi » sont importants. En effet, la Fed étant rassurée par le recul de l'inflation, les membres du FOMC sont désormais très attentifs à l'impact de la hausse des taux sur la croissance. L'objectif étant d'éviter un ralentissement excessif de l'activité, la Fed ne souhaite pas restreindre l'économie plus longtemps que nécessaire. 3/ Une croissance économique qui surprend toujours à la baisse dans la zone euro, même si le marché du travail reste solide. Les marchés s'attendent désormais à un retour rapide de l'inflation à 2 % sans récession. Le rallye des actions mondiales, qui a commencé en novembre, s'est prolongé ce mois-ci en réaction à la forte baisse généralisée des taux longs. Le 10 ans américain a en effet chuté de près de 50 pb en décembre. Les actions mondiales en ont profité, le MSCI ACWI gagnant +4,1%. Les Etats-Unis progressent de 4,9% et surperforment l'Europe (+3,1%). Les marchés de la zone euro (+3,1%) affichent une performance similaire, avec comme principaux contributeurs les Pays-Bas (+6,1%) et le Portugal (+3,4%). Hors zone euro, le marché suédois (+7,6%) a su tirer son épingle du jeu en décembre. Le marché britannique (+3,5%) a aussi profité de la tendance haussière. En revanche, le marché nippon (-0,7%) est à contre tendance et finit le mois en territoire négatif. Le MSCI pays émergents avance (+2,8%) entraîné par la dépréciation du dollar et la bonne performance du marché indien (+7,8%). Positionnement du fonds : Dans ce contexte, nous sommes investis aux actions à hauteur de 47%.

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

Le portefeuille est largement diversifié avec des expositions aux Etats-Unis (dont le poids est à 30%), aux pays émergents (avec un poids de 6%), en zone euro (avec un poids à hauteur de 5%) et au Japon (poids à 3%). En ce qui concerne le crédit aux entreprises, le portefeuille est toujours majoritairement investit dans le crédit de qualité, dit Investment Grade, à hauteur de 30%. Ces obligations 'Investment Grade' sont principalement celles d'entreprises de la zone euro (22%). Le portefeuille est également exposé au crédit Haut Rendement avec un poids limité à 2%. Du côté de la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille, les gérants ont diminué le niveau de sensibilité, à fin décembre, à 3,3. A fin décembre, le portefeuille est majoritairement exposé au risque de taux de la zone Euro core (1,6), des Etats-Unis (1,3) et de l'Italie (0,2). En ce qui concerne le risque de change, le portefeuille reste majoritairement exposé à l'EUR à hauteur de 71,6%. L'exposition à l'USD a augmenté à hauteur de 12,6% et l'exposition au JPY a été maintenu à hauteur de 3,8%. Perspectives: Bien que nous terminions l'année 2023 sur une note positive, nous pensons toujours qu'une légère récession aux États-Unis est possible au début de 2024 en raison de l'effet décalé du resserrement des conditions financières et de la diminution de l'excès d'épargne. En Europe, comme le montrent les données récentes, les risques sont de plus en plus orientés à la baisse et pourraient être exacerbés par une capacité budgétaire limitée, en particulier en Allemagne. Des progrès ont été accomplis dans la réduction de l'inflation globale aux États-Unis et en Europe, les pressions sur les prix de base diminuant également, mais moins rapidement. La clé des performances futures restera la position des banques centrales, qui pourraient revenir sur le récent mouvement d'optimisme des marchés. De récentes enquêtes auprès des entreprises indiquent une certaine prudence quant à leurs plans d'emploi et d'investissement, et les tensions géopolitiques resteront élevées. Avec la décélération de l'inflation, nous pensons que le mandat des banques centrales est probablement terminé en ce qui concerne les hausses de taux, l'accent étant désormais mis sur le calendrier de la première baisse de taux. Malgré l'optimisme récent, le calendrier et l'ampleur des réductions pourraient ne pas se produire aussi rapidement que les investisseurs l'espèrent, et nous restons donc quelque peu prudent sur les actions tout en continuant à favoriser légèrement la duration.

Sur la période sous revue du portefeuille LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR, la performance est de 6,57%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	63 276 843,40	80 782 136,94
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	38 422 329,35	54 048 653,49
AMUNDI INDEX BARCLAYS EURO AGG CORPOR-IE	42 073 656,75	18 596 139,14
AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H		59 599 819,38
AMUNDI MSCI USA ESG LEADERS SELECT - UCITS ETF	26 472 227,64	24 478 038,92
AMUNDI INDEX US CORP SRI - UCITS ETF DR C		44 772 545,75
AMUNDI INDEX MSCI USA S UCITS ETF DR AH	15 733 647,44	25 565 131,67
BFT AUREUS ISR ZC	11 571 063,31	28 368 523,63
CPR USA ESG I		32 255 761,89
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.0% 15-02-47		29 969 553,73

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- Prêts de titres :
- Emprunt de titres :
- Prises en pensions :
- Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 823 904 384,19

- Change à terme : 94 859 624,88
- Future : 729 044 759,31
- Options :
- Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CACIB LONDON HSBC FRANCE EX CCF MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT NATWEST MARKETS N.V. SOCIETE GENERALE PAR UBS EUROPE SE

(\*) Sauf les dérivés listés.

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
<b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	1 120 000,00
<b>Total</b>	<b>1 120 000,00</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

## Informations spécifiques

### OPC à plus de 50%

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 50% de son actif en titres d'autres OPC et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPC pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPC ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la note détaillée et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

#### • Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

• Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

• Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.

Niveau de levier indicatif : 58,54%.

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « "Négociation" » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégistes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ». Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

## Politique de Rémunérations

### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« *SFDR* »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires<sup>(1)</sup>) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

(1) Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

### **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinaires issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

## 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

*Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

*Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

*Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

*Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciaux ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciaux/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

## Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>4</sup>,

<sup>1</sup> Sources Amundi Décembre 2023

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

- **armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,**
- **armes à uranium appauvri,**
- **Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.**

Exclusions sectorielles :

- **armement nucléaire,**
- **charbon thermique<sup>7</sup>,**
- **hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,**
- **tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).**

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- **Charbon thermique**

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

- **Hydrocarbures non conventionnels**

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- **Tabac**

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

---

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- **Armement nucléaire**

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

## Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Amundi Asset Management  
91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion sur les comptes annuels**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*  
Stéphane COLLAS

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

## Comptes annuels

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

## Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>1 329 692 818,11</b>	<b>1 387 430 323,75</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	93 558 793,89	52 277 155,71
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	93 558 793,89	52 277 155,71
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>26 567 648,82</b>	<b>57 331 078,51</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	26 567 648,82	57 331 078,51
<b>Titres de créances</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>1 192 236 626,75</b>	<b>1 266 490 618,96</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 192 236 626,75	1 266 490 618,96
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>17 329 748,65</b>	<b>11 331 470,57</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	17 329 748,65	11 331 470,57
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>116 320 383,96</b>	<b>155 146 869,86</b>
Opérations de change à terme de devises	94 859 624,88	133 825 531,88
Autres	21 460 759,08	21 321 337,98
<b>COMPTE FINANCIERS</b>	<b>11 973 672,29</b>	<b>26 117 671,84</b>
Liquidités	11 973 672,29	26 117 671,84
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 457 986 874,36</b>	<b>1 568 694 865,45</b>

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

## Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 005 639 684,73	983 659 180,98
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	399 831 330,47	473 116 467,62
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-49 041 017,57	-20 093 267,91
Résultat de l'exercice (a,b)	-12 517 380,83	-15 080 909,39
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>1 343 912 616,80</b>	<b>1 421 601 471,30</b>
* Montant représentatif de l'actif net		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>17 338 494,42</b>	<b>11 329 788,26</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	17 338 494,42	11 329 788,26
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	17 338 494,42	11 329 788,26
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>96 735 763,14</b>	<b>135 763 605,89</b>
Opérations de change à terme de devises	93 910 692,85	127 146 504,74
Autres	2 825 070,29	8 617 101,15
<b>COMPTE FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 457 986 874,36</b>	<b>1 568 694 865,45</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

## Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
RY EURJPY 0324	12 387 343,64	
EC EURUSD 0324	364 939 120,99	
MME MSCI EMER 0324	6 924 709,18	
DJE 600 EUROP 0324	23 990,00	
MSCI WORLD 10 0324	361 164,17	
SP 500 MINI 0323		34 549 121,57
SP 500 MINI 0324	40 361 200,38	
MME MSCI EMER 0323		28 721 321,15
EURO STOXX 50 0323		28 236 100,00
EURO STOXX 50 0324	39 660 390,00	
MSCI WORLD 10 0323		300 585,62
RY EURJPY 0323		7 679 648,17
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0323	38 682 630,00	
US 10YR NOTE 0323	32 828 882,64	
XEUR FGBX BUX 0323	14 470 680,00	
US 10Y ULT 0323	89 549 074,72	
CBOT USUL 30A 0323	15 101 897,40	
EURO BUND 0324	16 329 180,00	
EURO BTP 0324	17 753 350,00	
FV CBOT UST 5 0324	29 440 253,89	
LIFFE LG GILT 0324	19 427 153,66	
XEUR FGBX BUX 0324	11 195 880,00	
CBOT USUL 30A 0324	17 052 205,45	
EURO BOBL 0324	57 135 120,00	
US 10YR NOTE 0324	33 009 253,50	
US 10Y ULT 0324	33 225 781,36	
RP EURGBP 0324	29 818 663,09	
DJE 600 INSUR 0323		8 679 855,00
EC EURUSD 0323		411 115 671,12
RP EURGBP 0323		29 840 532,54
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 733 362,06	222 862,41
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 111 786,80	1 612 409,12
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 653 396,80	2 737 267,00
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	8 869,07	2 368,48
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>4 507 414,73</b>	<b>4 574 907,01</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	25 710,42	72,88
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	6 561,57	757 560,18
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>32 271,99</b>	<b>757 633,06</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>4 475 142,74</b>	<b>3 817 273,95</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	17 850 675,57	18 947 607,50
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-13 375 532,83</b>	<b>-15 130 333,55</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	858 152,00	49 424,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-12 517 380,83</b>	<b>-15 080 909,39</b>

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

## Annexes aux comptes annuels

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## ***Instruments financiers à terme :***

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010833715 - Part LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR : Taux de frais maximum de 1,30% TTC.

## **Swing pricing**

### **Mécanisme du Swing Pricing**

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le résultat :***

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### ***Modalités d'affectation des sommes distribuables :***

<b><i>Part(s)</i></b>	<b><i>Affectation du résultat net</i></b>	<b><i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i></b>
Part LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR PART C/D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

## 2. Évolution de l'actif net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 421 601 471,30</b>	<b>1 596 035 835,27</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	27 425 442,25	141 208 446,46
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-190 802 109,52	-71 068 621,02
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 585 944,80	28 742 183,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-34 597 869,17	-40 904 895,37
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	36 290 034,13	83 025 595,25
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-67 928 073,40	-99 643 554,74
Frais de transactions	-798 611,87	-1 241 432,69
Différences de change	-27 399 293,36	26 234 476,24
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	162 326 546,53	-221 935 058,06
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>75 361 407,74</i>	<i>-86 965 138,79</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>86 965 138,79</i>	<i>-134 969 919,27</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	16 584 667,94	-3 721 169,99
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>15 609 522,79</i>	<i>-975 145,15</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>975 145,15</i>	<i>-2 746 024,84</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-13 375 532,83	-15 130 333,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 343 912 616,80</b>	<b>1 421 601 471,30</b>

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 929 218,02	0,22
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	23 638 430,80	1,76
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	<b>26 567 648,82</b>	<b>1,98</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	87 331 453,73	6,50
Change	377 326 464,63	28,08
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	<b>464 657 918,36</b>	<b>34,58</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Change	29 818 663,09	2,22
Taux	234 568 177,86	17,45
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	<b>264 386 840,95</b>	<b>19,67</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	23 638 430,80	1,76			2 929 218,02	0,22		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations	234 568 177,86	17,45						

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			2 929 218,02	0,22					23 638 430,80	1,76
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	11 973 672,29	0,89								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations							86 575 373,89	6,44	147 992 803,97	11,01

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 JPY		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées			91 673 599,73	6,82				
Obligations et valeurs assimilées			13 958 852,65	1,04				
Titres de créances								
OPC			264 614 266,66	19,69				
Opérations temporaires sur titres								
Créances	28 326 092,07	2,11	21 635 775,83	1,61	505 029,27	0,04	4 588 691,61	0,34
Comptes financiers	1 853 043,76	0,14	4 724 183,78	0,35	1 311 982,81	0,10	4 029 728,91	0,30
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes			50 955 845,28	3,79				
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture			412 586 194,72	30,70	12 387 343,64	0,92		
Autres opérations	49 245 816,75	3,66	112 727 494,20	8,39				

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	38 058 817,55
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	56 800 807,33
	Dépôts de garantie en espèces	21 377 401,05
	Coupons et dividendes en espèces	66 194,98
	Autres créances	17 163,05
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>116 320 383,96</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	56 103 932,81
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	37 806 760,04
	Frais de gestion fixe	1 512 712,61
	Collatéraux	1 120 000,00
	Autres dettes	192 357,68
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>96 735 763,14</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>19 584 620,82</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	175 113,076	27 425 442,25
Parts rachetées durant l'exercice	-1 218 908,319	-190 802 109,52
Solde net des souscriptions/rachats	-1 043 795,243	-163 376 667,27
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 198 783,868	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	17 850 675,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 173 107 506,61
	LU2531478498	AF NET ZERO AMBITI GLB CORP BD Z EUR H C	21 908 057,52
	LU2233156749	AMD INDEX MSCI JPN SRI PAB UCITS ETF DRC	34 073 795,33
	IE000R85HL30	AM MSCI USA SRI CL NT ZR PAB ETF EUR HGD	113 062 284,54
	LU2280509030	AMND FUNDS PG HY ESG IMPROV BOND Z USD C	2 010 383,14
	FR0013252798	AMUNDI ACTIONS EURO ISR Part Z (C)	47 130 482,64
	FR0010807859	AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2	26 814 749,08
	FR0013394491	AMUNDI ACTIONS USA ISR Z	68 469 440,86
	IE000PEAJOT0	AMUNDI ETF ICAV AMUNDI MSCI USA ESG LEADERS UCITS ETF HEDGED	126 841 427,38
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	18 594 547,24
	FR0014005XMO	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	19 843 279,51
	LU1691802026	AMUNDI FUNDS GLOBAL EQUITY DYNAMIC MULTI FACTORS QX USD C	30 106 353,68
	LU1050468989	AMUNDI INDEX BARCLAYS EURO AGG CORPOR-IE	133 421 479,19
	LU1437019992	AMUNDI INDEX EQUITY EUROPE LOW CARBON IE	12 276 319,34
	LU1861138961	AMUNDI INDEX MSCI EMERG MARK S UETF DR A	40 400 927,03
	LU1602144906	AMUNDI INDEX MSCI PACIFIC EX JAPAN SRI - UCITS ETF DR - EUR	18 515 485,85
	LU1806495575	AMUNDI INDEX US CORP SRI - UCITS ETF DR C	86 133 106,70
	LU2109787551	AMUNDI MSCI EMERGING ESG LEADERS - UCITS ETF DR C	40 616 088,08
	FR0013340932	AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD	18 832 364,32
	FR0013053451	AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR	12 437 570,00
	FR0013252863	AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C)	28 714 295,60
	FR0014006F17	BFT AUREUS ISR ZC	17 285 736,70
	FR0010638676	BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C	52 641 800,97
	FR0013314259	BFT FRANCE FUTUR ISR PART P-C I2 C	6 959 960,86
	LU1902443933	CPR INVEST CLIMATE ACTION - I - ACC	15 498 152,55
	FR0013455359	EUROPEAN CREDIT SRI I2C	130 099 912,28
	FR0010322529	PORTFOLIO OBLIG CREDIT	30 896 510,46
	LU1350003296	STRUCTURA - DIVERSIFIED GROWTH FUND - IU	19 522 995,76
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>1 173 107 506,61</b>

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-12 517 380,83	-15 080 909,39
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-12 517 380,83</b>	<b>-15 080 909,39</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-12 517 380,83	-15 080 909,39
<b>Total</b>	<b>-12 517 380,83</b>	<b>-15 080 909,39</b>

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	399 831 330,47	473 116 467,62
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-49 041 017,57	-20 093 267,91
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>350 790 312,90</b>	<b>453 023 199,71</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	350 790 312,90	453 023 199,71
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>350 790 312,90</b>	<b>453 023 199,71</b>

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	1 093 705 930,19	1 257 114 297,46	1 596 035 835,27	1 421 601 471,30	1 343 912 616,80
Nombre de titres	6 856 368,847	7 419 053,554	8 848 530,472	9 242 579,111	8 198 783,868
Valeur liquidative unitaire	159,51	169,44	180,37	153,81	163,91
+/- values nettes unitaire non distribuées	18,39	38,12		49,01	42,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			51,79		
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,00	-1,38	-1,82	-1,63	-1,52

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>CANADA</b>				
GILDAN ACTIVEWEAR INC	CAD	15 206	457 453,60	0,03
IGM FINANCIAL P	CAD	18	432,64	
LOBLAWS COS	CAD	5 949	523 917,15	0,04
MANULIFE FINANCIAL CORP	CAD	24 800	498 519,84	0,04
NUTRIEN LTD	CAD	7 900	404 870,93	0,03
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>1 885 194,16</b>	<b>0,14</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
3M CO	USD	4 221	417 724,82	0,03
ABBVIE	USD	7 482	1 049 640,65	0,08
ADOBE INC	USD	4 436	2 395 797,40	0,18
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	6 525	870 728,51	0,06
AMERICAN EXPRESS CO COM	USD	3 012	510 811,64	0,04
AMERICAN TOWER CORP	USD	4 045	790 507,94	0,06
AMERIPRISE FINANCIAL INC	USD	1 354	465 568,12	0,03
AMGEN	USD	5 130	1 337 566,29	0,10
ANALOG DEVICES INC	USD	2 540	456 563,07	0,04
ANNALY CAPITAL MANAGEMENT IN	USD	21 628	379 246,24	0,03
APPLIED MATERIALS INC	USD	12 354	1 812 531,37	0,14
ARISTA NETWORKS INC	USD	3 622	772 205,88	0,06
AUTODESK	USD	2 121	467 497,47	0,04
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	USD	3 688	777 796,91	0,06
AVERY DENNISON	USD	2 519	460 997,64	0,03
BEST BUY CO INC	USD	5 523	391 382,28	0,03
BOOKING HOLDINGS INC	USD	339	1 088 586,96	0,08
BROADCOM INC	USD	1 304	1 317 693,39	0,10
BURLINGTON STORES INC	USD	2 060	362 674,87	0,02
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	USD	2 928	721 947,55	0,05
CAPITAL ONE FINANCIAL CORP	USD	4 231	502 212,21	0,04
CARLYLE GROUP INC/THE	USD	13 343	491 492,03	0,03
CBER GROUP A	USD	8 108	683 269,56	0,05
CISCO SYSTEMS	USD	39 665	1 814 036,84	0,13
COMCAST CORP CLASS A	USD	15 853	629 298,01	0,04
CUMMINS INC	USD	1 837	398 397,76	0,03
DEERE & CO	USD	1 203	435 471,52	0,03
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	10 497	724 570,00	0,06
ELEVANCE HEALTH INC	USD	950	405 542,03	0,03
ELI LILLY & CO	USD	4 473	2 360 386,69	0,17
EQUITABLE HOLDINGS INC	USD	14 677	442 442,49	0,03
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	USD	3 048	403 539,58	0,03

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FMC CORP.	USD	3 874	221 115,92	0,01
GEN MILLS INC COM	USD	5 723	337 479,04	0,03
GENUINE PARTS CO	USD	2 817	353 192,87	0,02
GILEAD SCIENCES INC	USD	5 746	421 385,47	0,03
HERSHEY FOODS CORP	USD	4 035	681 016,97	0,05
HOME DEPOT INC COM USD0.05	USD	5 714	1 792 591,95	0,13
HP INC	USD	15 797	430 300,76	0,03
HUBSPOT INC	USD	1 191	625 920,55	0,05
ILLINOIS TOOL WORKS	USD	3 225	764 727,74	0,05
INTEL CORP	USD	16 262	739 750,60	0,06
INTUIT INC	USD	2 148	1 215 375,40	0,09
INTUITIVE SURGICAL	USD	1 436	438 554,26	0,04
KEYSIGHT TECHNOLOGIES IN	USD	5 829	839 483,65	0,06
LAM RESEARCH CORP	USD	1 540	1 091 948,04	0,08
LKQ	USD	8 102	350 513,36	0,03
MARSH & MCLENNAN COS INC	USD	3 126	536 172,74	0,04
MASTERCARD INC	USD	1 307	504 638,18	0,03
MATCH GROUP INC	USD	10 479	346 248,59	0,03
MERCK AND	USD	12 360	1 219 831,80	0,09
MICROSOFT CORP	USD	43 876	14 936 071,19	1,11
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	USD	6 676	437 733,83	0,03
MOODY'S CORP	USD	1 560	551 553,52	0,04
NIKE INC CLASS B COM NPV	USD	9 393	923 186,54	0,07
NVIDIA CORP	USD	16 515	7 403 755,31	0,55
PAYCHEX	USD	4 155	448 017,06	0,04
PAYPAL HOLDINGS INC	USD	6 631	368 632,34	0,03
PEPSICO INC	USD	14 619	2 247 672,08	0,17
PFIZER INC	USD	29 723	774 657,29	0,06
PPG INDUSTRIES INC	USD	3 571	483 450,01	0,04
PRICE T ROWE GROUP	USD	4 093	399 017,94	0,03
PRINCIPAL FINANCIAL GROUP INC	USD	5 211	371 112,45	0,03
PROCTER & GAMBLE CO	USD	9 783	1 297 787,37	0,09
QORVO INC	USD	4 585	467 403,11	0,04
QUALCOMM INC	USD	13 684	1 791 623,52	0,13
REGENERON PHARMA	USD	1 236	982 724,34	0,07
ROBERT HALF INTL INC	USD	5 708	454 304,40	0,04
ROCKWELL AUTOMATION INC	USD	1 591	447 176,64	0,03
SEALED AIR CORP	USD	9 360	309 443,90	0,03
SERVICENOW INC	USD	1 044	667 700,68	0,05
STARBUCKS CORP	USD	5 620	488 458,97	0,04
SYNCHRONY FINANCIAL	USD	12 958	447 984,45	0,03
TARGET CORP	USD	6 000	773 566,29	0,06
TESLA INC	USD	11 371	2 557 793,04	0,19
TEXAS INSTRUMENTS COM	USD	12 152	1 875 191,16	0,14

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
THE COCA COLA COMPANY	USD	20 537	1 095 591,73	0,08
TJX COMPANIES INC	USD	6 071	515 566,48	0,04
TRACTOR SUPPLY	USD	1 973	384 062,09	0,03
TRIMBLE NAVIGATION	USD	8 670	417 547,64	0,03
UNITED RENTALS INC	USD	1 327	688 841,12	0,05
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	1 922	707 955,08	0,05
VISA INC CLASS A	USD	2 088	492 111,35	0,04
WALGREENS BOOTS ALLIANCE	USD	12 733	300 962,87	0,02
WATERS CORPORATION	USD	1 431	426 495,39	0,03
WEST PHARMACEUTICAL SERVICES INC	USD	1 504	479 417,44	0,03
WEYERHAEUSER CO	USD	14 896	468 866,99	0,04
WW GRAINGER INC	USD	1 494	1 120 773,87	0,09
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>88 052 585,09</b>	<b>6,55</b>
<b>IRLANDE</b>				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	5 003	1 589 284,14	0,12
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>1 589 284,14</b>	<b>0,12</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AON PLC/IRELAND-A	USD	1 507	397 019,09	0,03
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>397 019,09</b>	<b>0,03</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
NXP SEMICONDUCTO	USD	3 897	810 268,37	0,06
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>810 268,37</b>	<b>0,06</b>
<b>SUISSE</b>				
TE CONNECTIVITY LTD	USD	6 482	824 443,04	0,06
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>824 443,04</b>	<b>0,06</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>93 558 793,89</b>	<b>6,96</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>93 558 793,89</b>	<b>6,96</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ETATS-UNIS</b>				
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.0% 15-02-47	USD	18 569 300	13 958 852,65	1,04
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>13 958 852,65</b>	<b>1,04</b>
<b>FRANCE</b>				
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-05-48	EUR	11 527 389	9 679 578,15	0,72
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>9 679 578,15</b>	<b>0,72</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AMUNDI LEVERAGED LOANS EUROPE 2018 AUTRE V+0.0% 28-06-24 EMT	EUR	3 000 000	2 929 218,02	0,22
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>2 929 218,02</b>	<b>0,22</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>26 567 648,82</b>	<b>1,98</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>26 567 648,82</b>	<b>1,98</b>

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI ACTIONS EURO ISR Part Z (C)	EUR	338,027	47 130 482,64	3,50
AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2	EUR	1,923	26 814 749,08	2,00
AMUNDI ACTIONS USA ISR Z	EUR	379,51	68 469 440,86	5,10
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	EUR	180,304	18 594 547,24	1,38
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	EUR	19,197	19 843 279,51	1,47
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD	EUR	17 607,446	18 832 364,32	1,40
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR	EUR	12 216,829	12 437 570,00	0,93
AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C)	EUR	218,616	28 714 295,60	2,14
BFT AUREUS ISR ZC	EUR	167,191	17 285 736,70	1,28
BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C	EUR	15 173,74	52 641 800,97	3,92
BFT FRANCE FUTUR ISR PART P-C I2 C	EUR	7,446	6 959 960,86	0,52
EUROPEAN CREDIT SRI I2C	EUR	1 380,869	130 099 912,28	9,68
M CLIMATE SOLUTIONS EB	EUR	102 207,31	19 129 120,14	1,42
PORTFOLIO OBLIG CREDIT	EUR	256 381,3	30 896 510,46	2,30
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>497 849 770,66</b>	<b>37,04</b>
<b>IRLANDE</b>				
AM MSCI USA SRI CL NT ZR PAB ETF EUR HGD	EUR	1 141 006	113 062 284,54	8,41
AMUNDI ETF ICAV AMUNDI MSCI USA ESG LEADERS UCITS ETF HEDGED	USD	1 605 999	126 841 427,38	9,44
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>239 903 711,92</b>	<b>17,85</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AF NET ZERO AMBITI GLB CORP BD Z EUR H C	EUR	19 900,134	21 908 057,52	1,63
AMD INDEX MSCI JPN SRI PAB UCITS ETF DRC	EUR	771 686	34 073 795,33	2,54
AMND FUNDS PG HY ESG IMPROV BOND Z USD C	USD	2 166,351	2 010 383,14	0,15
AMUNDI FUNDS GLOBAL EQUITY DYNAMIC MULTI FACTORS QX USD C	USD	20 413,452	30 106 353,68	2,24
AMUNDI INDEX BARCLAYS EURO AGG CORPOR-IE	EUR	1 224 724,428	133 421 479,19	9,93
AMUNDI INDEX EQUITY EUROPE LOW CARBON IE	EUR	7 342,428	12 276 319,34	0,91
AMUNDI INDEX MSCI EMERG MARK S UETF DR A	EUR	847 310	40 400 927,03	3,01
AMUNDI INDEX MSCI PACIFIC EX JAPAN SRI - UCITS ETF DR - EUR	EUR	31 524	18 515 485,85	1,38
AMUNDI INDEX US CORP SRI - UCITS ETF DR C	USD	1 671 159	86 133 106,70	6,41
AMUNDI MSCI EMERGING ESG LEADERS - UCITS ETF DR C	EUR	856 157	40 616 088,08	3,02
CPR INVEST CLIMATE ACTION - I - ACC	EUR	98 058,5419	15 498 152,55	1,15
STRUCTURA - DIVERSIFIED GROWTH FUND - IU	USD	15 851,815	19 522 995,76	1,45
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>454 483 144,17</b>	<b>33,82</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>1 192 236 626,75</b>	<b>88,71</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>1 192 236 626,75</b>	<b>88,71</b>

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
CBOT USUL 30A 0324	USD	141	1 572 592,28	0,12
DJE 600 EUROP 0324	EUR	-1	-215,00	
EC EURUSD 0324	USD	2 912	7 816 122,75	0,58
EURO BOBL 0324	EUR	479	1 049 810,00	0,08
EURO BTP 0324	EUR	149	505 110,00	0,03
EURO BUND 0324	EUR	119	428 400,00	0,03
EURO STOXX 50 0324	EUR	-873	270 950,00	0,02
FV CBOT UST 5 0324	USD	299	703 651,89	0,05
LIFFE LG GILT 0324	GBP	164	1 321 008,60	0,10
MME MSCI EMER 0324	USD	-148	-314 850,86	-0,03
MSCI WORLD 10 0324	USD	-4	-10 822,43	
RP EURGBP 0324	GBP	238	148 707,52	0,01
RY EURJPY 0324	JPY	-100	59 396,32	0,01
SP 500 MINI 0324	USD	-185	-1 394 337,57	-0,10
US 10YR NOTE 0324	USD	323	1 176 454,36	0,09
US 10Y ULT 0324	USD	311	1 590 244,93	0,12
XEUR FGBX BUX 0324	EUR	79	687 300,00	0,05
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>15 609 522,79</b>	<b>1,16</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>15 609 522,79</b>	<b>1,16</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>15 609 522,79</b>	<b>1,16</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-12 307 160,41	-11 141 230,63	-0,83
APPEL MARGE CACEIS	JPY	-10 123 750	-65 006,87	
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-2 942 315	-2 942 315,00	-0,22
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-1 273 582,45	-1 469 716,06	-0,11
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-15 618 268,56</b>	<b>-1,16</b>
<b>Créances</b>			<b>116 320 383,96</b>	<b>8,66</b>
<b>Dettes</b>			<b>-96 735 763,14</b>	<b>-7,20</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>11 973 672,29</b>	<b>0,89</b>
<b>Actif net</b>			<b>1 343 912 616,80</b>	<b>100,00</b>

Part LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR PART C/D	EUR	8 198 783,868	163,91
--	-----	---------------	--------

# OPCVM LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

## Annexe(s)

## Produit

# LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010833715 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/12/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Non applicable

**Objectifs:** En souscrivant à LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers large constitué notamment des marchés monétaires, obligataires, d'actions et de devises. La gestion du fonds combine recherche de performance financière et approche responsable prenant en compte les critères extra financiers, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif financier du fonds vise, sur un horizon de placement supérieur à 4 ans, à rechercher une performance financière à travers une gestion de type discrétionnaire et flexible, autour d'une allocation équilibrée entre les différents marchés. A titre indicatif, l'allocation cible est : 50% actions et 50% taux.

L'objectif extra-financier ESG du fonds est, pour l'ensemble des émetteurs privés et publics détenus en portefeuille, d'afficher une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement après exclusion des 20% d'émetteurs les plus mal notés.

Cet objectif est également visé pour les seuls émetteurs privés : pour la partie investie en titres d'émetteurs privés, le fonds cherche à obtenir une note ESG moyenne supérieure à celle de l'univers d'investissement en émetteurs privés après exclusion des 20% d'émetteurs les plus mal notés.

L'univers d'investissement du fonds peut être représenté par l'indice composite suivant : 50% MSCI World All Countries + 24% ICE BofA Global Corporates Large Cap + 6% ICE BofA Global High Yield + 16% ICE BofA Global Government Bonds ex Japan + 4% JPM EMBI Global Diversified. Cet indice composite a uniquement vocation à évaluer l'engagement du fonds relativement à la prise en compte des caractéristiques extra-financières et ne constitue donc pas un indice de référence financier impactant les décisions de gestion au regard des marges de manœuvre utilisées dans la gestion du portefeuille.

La politique d'investissement est mise en œuvre, majoritairement via des OPC gérés par Amundi et ses partenaires, de la manière suivante :

### Politique d'investissement financière

Tout en tenant compte des critères ESG, les gérants choisissent les classes d'actifs (actions, obligations), les zones géographiques, secteurs économiques, les émetteurs qui leur semblent offrir le meilleur potentiel de performance compte tenu des caractéristiques de risque du fonds.

Ils s'appuient pour ce faire sur un processus d'investissement en 4 piliers :

- **Stratégie Macro:** A partir de son analyse macroéconomique et du suivi des valorisations des classes d'actifs, l'équipe met en place une gestion active flexible et de conviction, afin de construire une allocation optimisant à tout moment le couple rendement/ risque.
- **Couvertures :** Les gérants complètent l'allocation d'actif par des stratégies visant à minimiser l'exposition du fonds à des scénarios de risque. Ils s'appuient en particulier sur un système propriétaire d'analyse du risque du portefeuille.
- **Satellites:** Le fonds peut diversifier ses investissements au travers de stratégies de valeur relative, non corrélées.
- **Sélection :** Dans le cadre de la sélection de valeurs, l'équipe de gestion combine analyse du potentiel de performance et analyse ESG pour rechercher les meilleurs émetteurs ou fonds sous-jacents, permettant de répondre aux objectifs financiers et d'investissement responsable du fonds.

L'exposition actions (toutes zones géographiques, dont 30% sur les marchés émergents) varie entre 25% et 65% de votre portefeuille.

Votre fonds peut investir dans des obligations publiques et privées. Les obligations seront sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres de toute notation.

Le fonds peut investir sous forme de titres vifs, ou au travers d'OPC jusqu'à 50% maximum de son actif en dette souveraine.

L'exposition au risque de change peut représenter jusqu'à 75% de votre portefeuille.

### Politique d'investissement extra-financière

Pour obtenir l'amélioration de score recherchée, les gérants mettent en œuvre deux types de stratégies de sélection:

- **Sélection de titres vifs « Best in class » :** La prise en compte des objectifs d'investissement responsable est réalisée en sélectionnant les titres sur la base de leur score ESG. Les émetteurs privés et publics sont notés selon une méthodologie propriétaire Amundi, sur une échelle allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne.

Dans une démarche de sélection « Best-In-Class », les émetteurs notés E, F et G sont exclus.

- **Sélection de fonds :**

Le Fonds investit principalement dans des OPC gérés par le groupe Amundi.

Au moins 90% des OPC dans lesquels le fonds investit disposent du label ISR.

Pour s'assurer de la compatibilité de ses investissements avec ses objectifs en matière d'investissement responsable, l'équipe de gestion procède à une analyse en transparence des titres détenus indirectement au travers de ces OPC.

Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche. Les seuls secteurs exclus sont les secteurs mentionnés dans la politique d'exclusion générale d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net, conformément aux recommandations du Label ISR.

Le fonds bénéficie du Label ISR.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE

1 2 3 4 5 6 7

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 4 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 4 ans		Si vous sortez après	
		1 an	4 ans
<b>Scénarios</b>	Investissement 10 000 EUR		
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €4 980 €5 570 Rendement annuel moyen -50,2% -13,6%		
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €8 360 €8 490 Rendement annuel moyen -16,4% -4,0%		
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €10 000 €10 910 Rendement annuel moyen 0,0% 2,2%		
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €12 040 €12 300 Rendement annuel moyen 20,4% 5,3%		

investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/«U.S. Person» (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

**Scénario défavorable :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 23/11/2023

**Scénario intermédiaire :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/08/2016 et 31/08/2020

**Scénario favorable :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/01/2014 et 31/01/2018

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	4 ans*
Coûts totaux	€368	€970
Incidence des coûts annuels**	3,7%	2,3%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,48% avant déduction des coûts et de 2,20% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après	Si vous sortez
			après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	€368	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR	
Coûts récurrents prélevés chaque année			
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,62% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	159,15 EUR	
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,26 EUR	
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques			
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR	

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 4 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 4 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

**Autres informations pertinentes**

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**La taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Dénomination du produit :**  
LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE ISR

**Identifiant d'entité juridique :**  
969500A9HZ957VF5BT62

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

● ●  **Oui**

● ●  **Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_\_\_

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **50,98 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

**ayant un objectif social**

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **16% ICE BOFA GLOBAL GOVERNMENT EXCLUDING JAPAN INDEX + 4% JP MORGAN EMBI GLOBAL DIVERSIFIED COMPOSITE + 6% ICE BOFA GLOBAL HIGH YIELD INDEX + 50% MSCI ACWI + 24% ICE BOFA GLOBAL LARGE CAP CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de

chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

#### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,544 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,092 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.519 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.091 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements

durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives**  
correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

● ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces

exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus

pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.

- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
A-I EUR CORP SRI-IEC	Finance	Fonds	Luxembourg	9,95 %
AMUNDI RESPONS INVEST - EURO CRE SRI - I2	Finance	Fonds	France	9,70 %
AM MSCI USA ESG LEADERS UCI ETF (PAR)	Finance	Fonds	Irlande	9,46 %
AMUNDI MSCI USA ES (PAR)	Finance	Fonds	Irlande	8,42 %
AMUNDI ID US CORP SRI - UC ETF DRC	Finance	Fonds	Luxembourg	6,44 %
AMUNDI ACTIONS USA ISR - Z (C)	Finance	Fonds	France	5,11 %
BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR -IC	Finance	Fonds	France	3,93 %
AMUNDI ACT EURO ISR-Z (C)	Finance	Fonds	France	3,51 %
AMUNDI MSCI EM ESG LEADERS	Finance	Fonds	Luxembourg	3,03 %
AMND MSCI EM SRI ETF(PAR)	Finance	Fonds	Luxembourg	3,00 %
AMUNDI INDEX	Finance	Fonds	Luxembourg	2,53 %

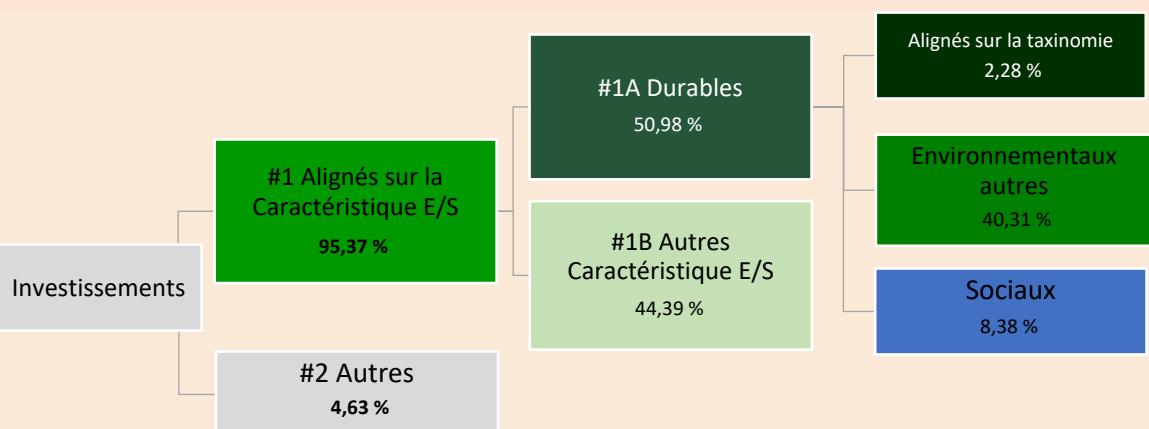
MSCI JAPAN SRI UCITS ETF DR				
PORTFOLIO OBLI CREDI	Finance	Fonds	France	2,30 %
A-F GLOBAL EQ DYNAMIC M-FACTOR-Q-X USD	Finance	Fonds	Luxembourg	2,25 %
AMUNDI VALEURS DURABLES -Z (C)	Finance	Fonds	France	2,14 %
AMUNDI ACT EUROPE ISR-I2	Finance	Fonds	France	2,00 %



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'Allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était l'Allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?

<b>Secteur</b>	<b>Sous-Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	88,88 %
<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	1,76 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels &amp; Services Informatiques</i>	1,68 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs &amp; Equipment de fabrication</i>	1,39 %
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. &amp; Sciences de la Vie</i>	0,73 %
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	0,41 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	0,38 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson &amp; Tabac</i>	0,36 %
<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	0,32 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution &amp; Retail</i>	0,31 %
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	0,22 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles &amp; Composants</i>	0,19 %
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	0,13 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	0,13 %

<i>Industrie</i>	<i>Services professionnels</i>	0,13 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Consumer Staples Distribution &amp; Retail</i>	0,12 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	0,12 %
<i>Santé</i>	<i>Services &amp; Equipements de Santé</i>	0,12 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables &amp; vêtement</i>	0,10 %
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	0,09 %
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	0,08 %
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	0,07 %
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	0,07 %
<i>Matériaux</i>	<i>Containants et emballages</i>	0,06 %
<i>Immobilier</i>	<i>Foncières / Développeurs immobiliers</i>	0,05 %
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	2,09 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:  
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit



#### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 2,28 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

financier a investi ;  
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;  
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

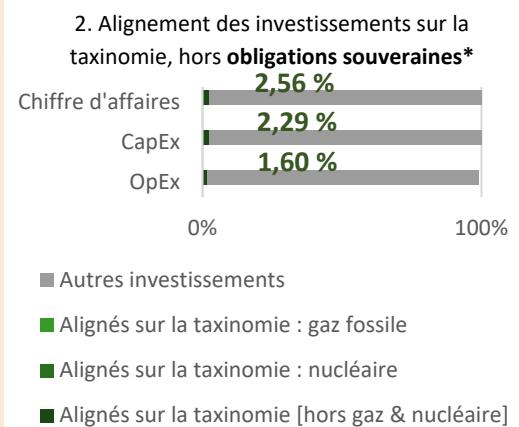
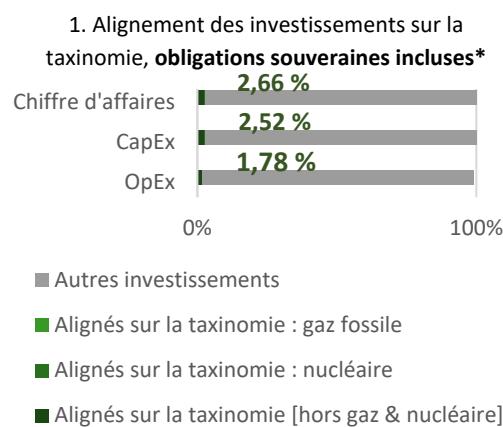
Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,04 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,59 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière

substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.

● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxonomie était de **40,31 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

La part des investissements durables sur le plan social était de **8,38 %** à la fin de la période.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

# Reporting fonds Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier l'empreinte sur la biodiversité des actifs détenus ainsi que le score de température du portefeuille. Les informations, indicateurs et méthodologies décrits sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Bien que ce rapport ait été préparé et revu avec attention et vigilance, Amundi et ses fournisseurs de données déclinent toute responsabilité concernant de potentielles erreurs ou omissions contenues dans ce document et déclinent toute responsabilité si une tierce personne ou organisation utilise le contenu de ce rapport et subit une perte ou un préjudice direct ou en conséquence. Amundi a aussi intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

## 1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

### Le fonds bénéficie du label ISR et publie un indicateur de performance sur l'environnement

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, il a pour objectif de rendre plus visible les produits ISR pour les épargnantes en France et en Europe. Le Label ISR constitue un repère unique pour les épargnantes, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, et permet de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Le fonds rapporte mensuellement sur quatre indicateurs de performance pour évaluer la qualité ESG du portefeuille, dont un indicateur de performance sur l'environnement, notamment en matière de mesure Carbone du portefeuille. Le fonds s'engage aussi à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'indice de référence sur 2 des 4 indicateurs.

Le fonds a sélectionné l'indicateur environnement sur lequel il devra obtenir un meilleur résultat que l'indice de référence tout en gardant une couverture de 90% de l'univers d'investissement. Le fonds caractérise cette performance au travers de la production d'un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes (scope 1) et indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication d'un produit (scope 2) de son portefeuille (en tonnes d'équivalents de CO<sub>2</sub>), en valeur absolue ou relative (par référence, par exemple, à l'indice de référence ou aux encours).

Des reportings ESG sont publiés chaque mois pour les fonds ouverts ISR. Ils comparent notamment la note ESG du portefeuille à celle de son indice de référence ou univers d'investissement, qui doit obtenir un meilleur résultat par rapport à l'indice de référence / univers de départ. Des commentaires sur les performances ESG des émetteurs en portefeuille viennent compléter ces informations. Amundi répond également chaque année au Code de Transparence Européen. Ce code est conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF (European Sustainable Investment Forum) et permet aux asset managers d'apporter des informations transparentes et précises sur la gestion des fonds ISR à destination de leurs clients.

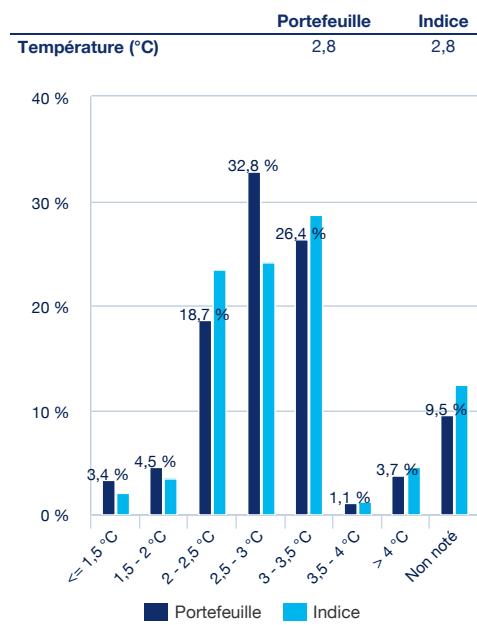
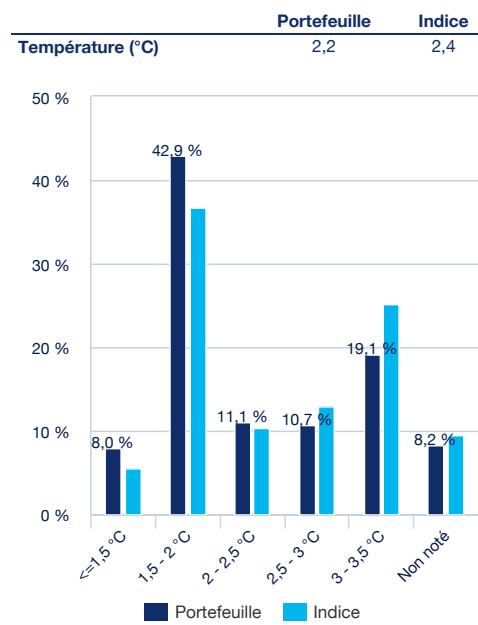
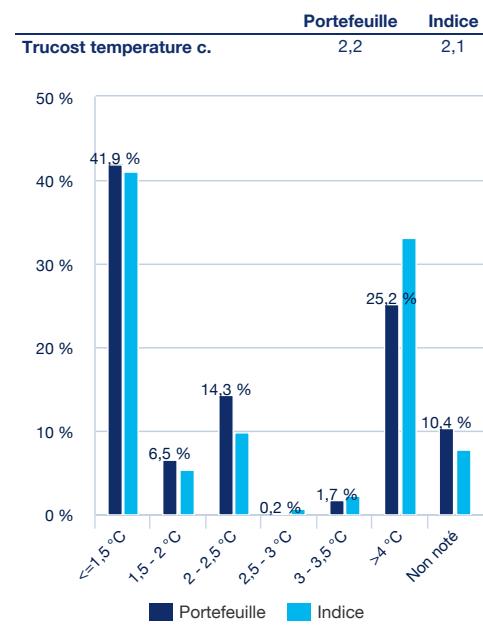
**Indicateurs extra-financiers**

Amundi intègre, quand cela est pertinent, des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le score de température du portefeuille.

Amundi utilise trois fournisseurs de données pour calculer le score de température des portefeuilles : Iceberg Data Lab, Trucost et CDP. Leurs méthodologies sont proches : ils analysent les données historiques et/ou les cibles publiées par les émetteurs sur la réduction de carbone afin d'obtenir un score de température moyen.

Il y a cependant des différences notables entre les trois méthodologies :

- Les trois fournisseurs analysent l'ambition de l'émetteur. Cependant, Trucost et Iceberg Data Lab intègrent les émissions passées dans les leurs estimations des trajectoires.
- Iceberg Data Lab est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ils analysent les actions mises en place par rapport aux engagements des émetteurs.
- Beaucoup d'émetteurs n'ont pas encore publié d'objectif de réduction d'émissions carbone. En conséquence, CDP a choisi d'appliquer une trajectoire 3,2°C degré par défaut pour ces émetteurs.
- Trucost a développé une méthodologie plus précise pour agréger les températures au niveau d'un portefeuille. Au lieu d'utiliser une moyenne pondérée, Trucost prend en compte les budgets carbone de chaque entreprise par rapport à un scénario de référence afin de les agréger au niveau d'un portefeuille.

**Méthode 1 - Température Iceberg Data Lab (°C)****Méthode 2 - Température CDP (°C)****Méthode 3 - Température Trucost (°C)**

**Politiques d'exclusion****Politique d'exclusion du charbon thermique**

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

**Amundi exclut :**

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des dévelopeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie) ;
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et aux accords de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "Science Based Targets".

**Champ d'application de la politique d'exclusion**

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

**Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon**

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

**Pour les entreprises :**

(i) Exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles

(ii) Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires

La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

**Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels**

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux").

**Cas des ETFs et des fonds indiciaux ESG**

Tous les ETF et fonds indiciaux ESG appliquent, dans la mesure du possible, la politique d'exclusion d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

**Plan d'amélioration continue**

Compte tenu du large spectre de classes d'actifs et régions du monde dans lesquelles Amundi investit pour compte de tiers, qui pour certaines ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses ou des données nécessaires à la détermination d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, la mise en place de telles stratégies d'alignement sur l'ensemble des activités de gestion reste un défi.

Par ailleurs, Amundi est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Son activité de gestion est encadrée par des contrats entre Amundi et ses clients qui déterminent l'objectif d'investissement des portefeuilles de gestion que les clients délèguent à Amundi, notamment en termes de niveau de risque attendu, d'attente de rendement et de contraintes de diversification et de préférences de durabilité. Adopter des contraintes liées à une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris nécessite à cet effet d'obtenir l'accord de nos mandataires. C'est pourquoi Amundi a initié une stratégie de dialogue actif avec ses clients afin de leur offrir la possibilité d'investir dans des produits qui intègrent dans leur stratégie des caractéristiques d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et de les conseiller dans cette prise de décision.

**1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris**

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- Une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- Un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- Engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
  - Une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zéro d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zéro d'ici 2050) ;
  - -30% d'intensité carbone (tCO2e/€m de revenues) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif d'alignement Net Zéro) ;
- D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050 ;
- Atteindre 20 Md€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs de l'Accord de Paris) ;
- Renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
  - Augmentation significatives de la taille de son équipe ESG ;
  - Lancement d'ALTO\* Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

**2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie**

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable. Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée ;
- Mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
- La transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

## 2. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

### Indicateurs extra-financiers

La question de l'impact des entreprises sur la biodiversité est fondamentale. En 2022, Amundi a pu amorcer le déploiement de données qui lui permettront de calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

La métrique retenue pour afficher l'**empreinte biodiversité** est le **MSAppb\* par bEUR** (1). Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L'empreinte biodiversité d'une entité s'obtient en divisant la valeur d'impact (**MSA.ppb\***) par la valeur d'entreprise : on obtient le « **MSAppb\*/EURb** ». Pour allouer l'impact d'une entreprise à un portefeuille, cette empreinte est multipliée par le montant détenu dans le portefeuille.

Pour quantifier les impacts biodiversité de chaque entreprise, les inventaires physiques amont nécessaires à la conduite de ses activités sont modélisés à partir du chiffre d'affaires régionalisé et sectorisé, et ce grâce au modèle entrée-sortie EXIOBASE. Ces flux physiques génèrent des pressions sur la biodiversité, pressions modélisées via la suite d'outils Commotools (outil d'analyse des matières premières) développés par CDC Biodiversité. Enfin, le modèle **GLOBIO** (2) permet de traduire ces pressions en impacts, grâce à des données **MSA en %** (3) sur différents écosystèmes.

On obtient en sortie des impacts exprimés en **MSA.km<sup>2</sup>** (4), équivalent surfacique du MSA et métrique clé du modèle **GBS** (5). Ces impacts sont distingués en 4 "compartiments" selon le biome (terrestre, aquatique eau douce) et la temporalité de l'impact (statique, dynamique). Pour aboutir à une métrique agrégée, le **MSA.km<sup>2</sup>** subit une double normalisation :

- la normalisation du différentiel entre surface terrestre (~130 millions de km<sup>2</sup>) et surface aquatique d'eau douce (~10 millions de km<sup>2</sup>), à l'issue de laquelle on obtient un **MSAppb - MSA.km<sup>2</sup>** traduit en parties par milliard ("parts per billion") et exprimé en fraction surfacique de leur biome respectif.
- la normalisation du différentiel entre impacts statiques (produits depuis l'état initial jusqu'à aujourd'hui) et dynamiques (produits sur l'année d'exercice), à l'issue de laquelle on obtient le **MSAppb\*** - métrique qui intègre ("time integrated") l'impact statique dans l'empreinte de l'année d'analyse en l'amortissant sur le délai nécessaire à la reconstitution de la biodiversité sur la surface en question (6).

Cette double-normalisation permet d'avoir un indicateur prenant en compte toutes les dimensions de l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité.

	Portefeuille	Indice		Portefeuille	Indice
Empreinte biodiversité (MSAppb* /Md€)	-	-	Notable (entreprises et états)	59,55%	99,93%
<b>Impact sur la biodiversité (MSAppb*)</b>	-	-	<b>Noté</b>	-	-

(1) MSAppb\*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l'année considérée. Le MSAppb\* ramené à la valeur d'entreprise est égal à l'empreinte biodiversité d'une entreprise, le MSA.ppb\*/Md€

(2) Modèle GLOBIO : développé par un consortium créé en 2003 composé du PBL, de l'UNEP GRID-Arendal(13) et de l'UNEP-WCMC. Le modèle a été conçu pour calculer l'impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur. Il est fondé sur des relations de pressions-impacts issues de la littérature scientifique. GLOBIO n'utilise pas en entrée de données sur les espèces pour produire ses résultats. A la place, des données spatiales sur les différentes pressions environnementales sont mobilisées et un impact sur la biodiversité est estimé. Ces pressions sont principalement issues du modèle Integrated Model to Assess the Global Environment (IMAGE)

(3) MSA (GLOBIO): le « Mean Species Abundance » est un indicateur qui affiche le pourcentage d'intégrité de la biodiversité locale

(4) MSA.m2 (GBS) : version surfacique du MSA%. Une perte de 1 MSA.m2 équivaut à l'artificialisation de 1m<sup>2</sup> d'un écosystème naturel vierge

(5) Modèle GBS (Global Biodiversity Score) : exprimé dans une métrique surfacique, le MSA.m2, a été construit par CDC Biodiversité. Calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise via le GBS revient à établir un lien quantitatif entre son activité et des impacts sur la biodiversité. Ces impacts sont la conséquence de la contribution de l'activité économique de l'entreprise aux différentes pressions menaçant la biodiversité que la CDB regroupe en cinq catégories : l'utilisation des terres, les pollutions, l'introduction d'espèces invasives, le changement climatique et la surexploitation des ressources

(6) La méthodologie considère qu'il faut 50 ans pour qu'un écosystème revienne à son état d'origine.

## Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

**3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques****3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance**

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs côtés ainsi que les données climat, qui sont utilisées par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseur de données utilisés
Risques Environnementaux	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques sociaux	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de gouvernance	Résultent de la manière dont l'émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l'entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d'administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier 'Gouvernance', propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de controverse	Possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l'univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	RepRisk, MSCI, Sustainalytics

### 3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'Investissement responsable d'Amundi.

#### Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détailées dans le tableau en fin de section) :

- 1ère matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2ème matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son l'horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écart types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 <sup>ère</sup> matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 <sup>ème</sup> matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

**Notation des émetteurs souverains**

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

**3.3 Gestion des risques de durabilité**

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres. Un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif du portefeuille est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. Par ailleurs, de nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc. ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

**3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité**

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

**Schéma du dispositif de contrôle interne**

### 3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG revoient tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité. La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

### 3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.  
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT